



COMMUNE DE CLERMONT-L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4 : Annexes
4.13 – Etude paysagère

Révision générale approuvée le 6 mars 2024



Commune de Clermont – l'Hérault

Etude paysagère

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



ARCADI Aménagement - Paysage

Février 2003

15 rue André Michel, 34000 Montpellier

Tel : 04 67 58 54 55

Fax : 04 67 58 37 31

Introduction

I - Les composantes du paysage

Le relief	5
L'hydrographie	6
La végétation	7
Le réseau viaire et l'habitat	8

II - Découverte des paysages communaux

Les vues sur le territoire	10
Seuils et entrées de ville	12
Patrimoine et éléments remarquables	16

III - Les unités de paysages

Trois grandes unités paysagères	20
Les sous-unités paysagères	21

IV - Rappels historiques et tendance d'évolution

L'évolution de l'occupation humaine	36
La tendance d'évolution	39

V - Enjeux paysagers

Synthèse des enjeux	41
Les enjeux	42

VI - Le projet de paysage

Les actions	47
La contribution au Plan Local d'Urbanisme	62

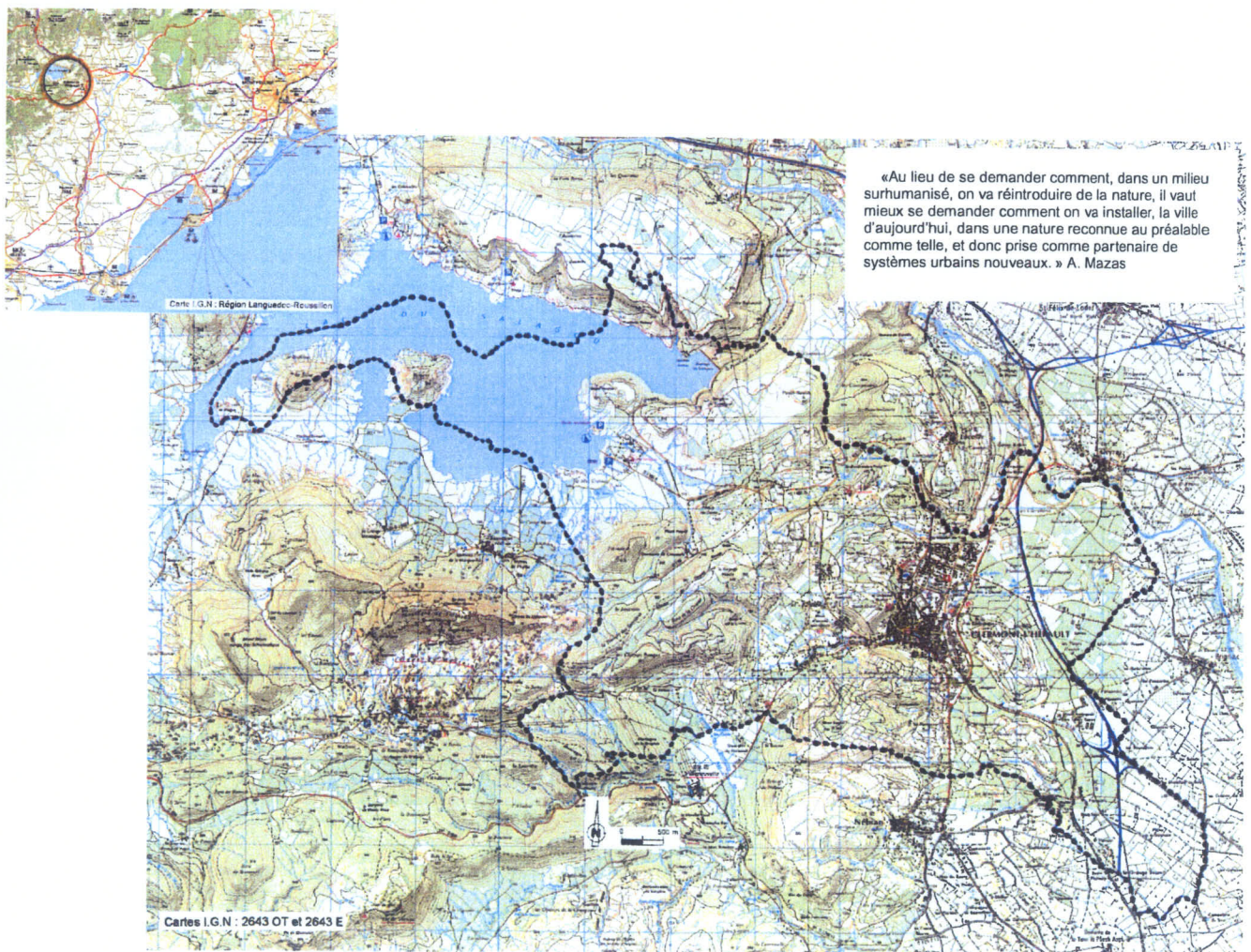
Introduction

La commune de Clermont-l'Hérault se situe à la transition entre la plaine et la montagne. Son territoire s'organise en trois grands ensembles paysagers dépassant largement le découpage administratif : la plaine agricole de l'Hérault, les hautes collines (ensemble de reliefs complexes d'orientation sud-ouest/nord-est) et le cirque des terres du Salagou.

Ville de l'arrière-pays languedocien, elle s'est développée au pied du «Puech Castel» qui portait le château féodal des Guilhems. La vieille ville, fortifiée, escalade la colline en lacis d'étroites et raides ruelles. Le ruisseau du Rhonel, âme traversante de la cité, a marqué fortement le paysage urbain.

La richesse paysagère de Clermont-l'Hérault, terre agro-pastorale, est lisible à tout moment, dans son patrimoine bâti (mazets, capitelles, murets, terrasses, mas, bergeries, moulins) ainsi que dans ses entités végétales (ripisylves, vignes, vergers d'oliviers, bosquets, essences méditerranéennes).

La lecture du paysage révèle des ambiances diverses de grande qualité. La découverte du pays, à travers les routes et les points hauts, permet d'appréhender un espace vécu et investi depuis l'époque phocéenne.



Le mitage progressif de l'espace au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, sans structuration de l'espace, par un habitat individuel, remet en question la qualité et le devenir des paysages clermontais.

Aujourd'hui, ce devenir, face à une pression urbaine très forte, laisse présager des bouleversements peu souhaitables.

La nécessité d'une connaissance, d'une reconnaissance de la qualité et de la dynamique des paysages en place ainsi que d'une cogestion de l'espace par l'urbain et le rural apparaît évidente.

L'étude paysagère met en lumière les diverses composantes qui structurent les paysages, leur degré de sensibilité ou d'intérêt, ainsi que les mutations qui remettent en cause leur cohérence ou leur lisibilité.

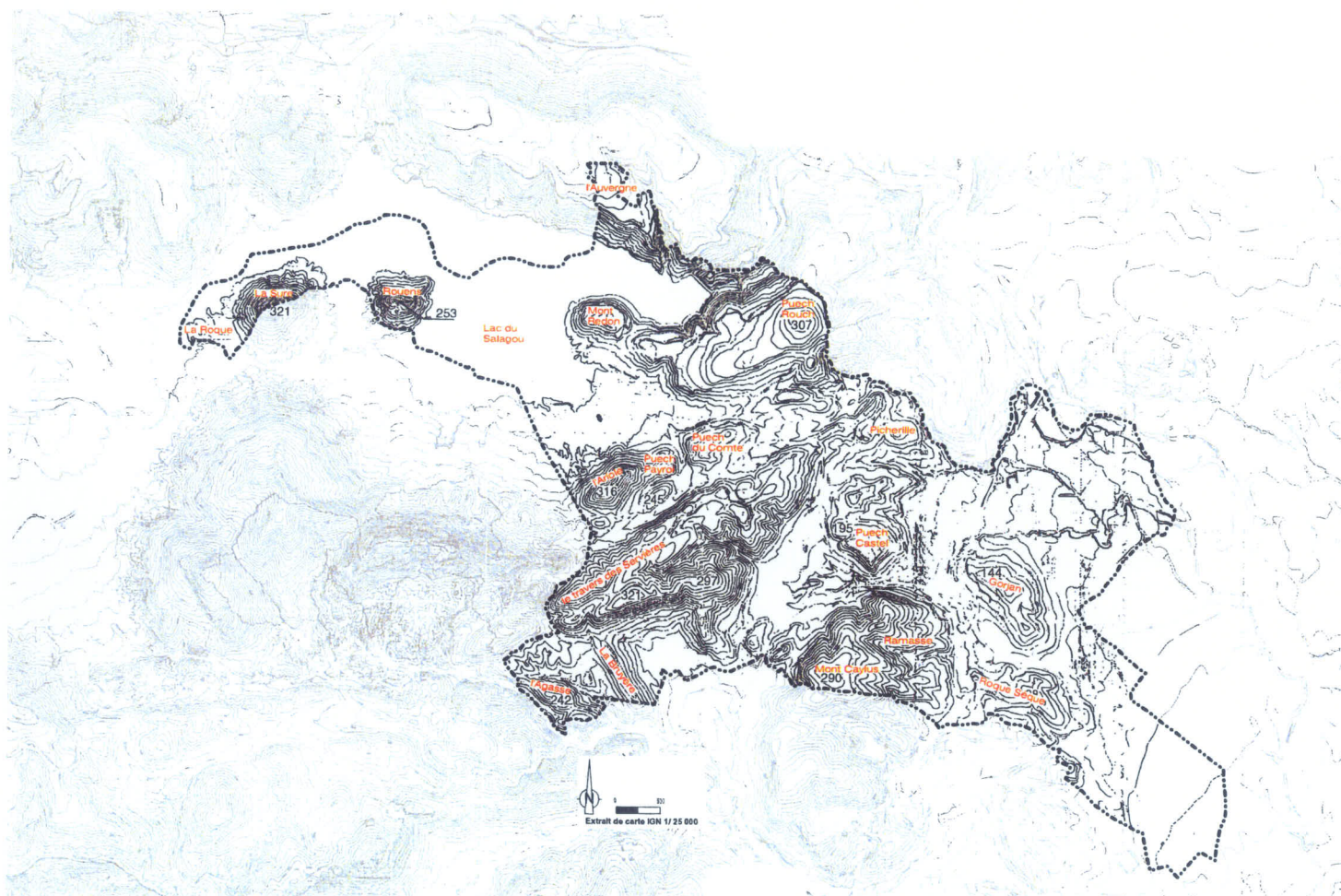
Elle propose une lecture sensible et pédagogique qui, croisée avec d'autres disciplines, permettra d'enrichir l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

I - Les composantes du paysage

I - Les composantes du paysage

Le territoire communal de Clermont-l'Hérault peut s'appréhender à travers plusieurs niveaux de lecture qui se superposent et s'imbriquent formant des structures paysagères variées. Ces niveaux de lecture se fondent sur les composantes du paysage, le socle naturel (relief, géologie, hydrographie, végétation...) d'une part, les composantes humaines du territoire (réseau viaire, répartition de l'habitat...) d'autre part .

Le relief

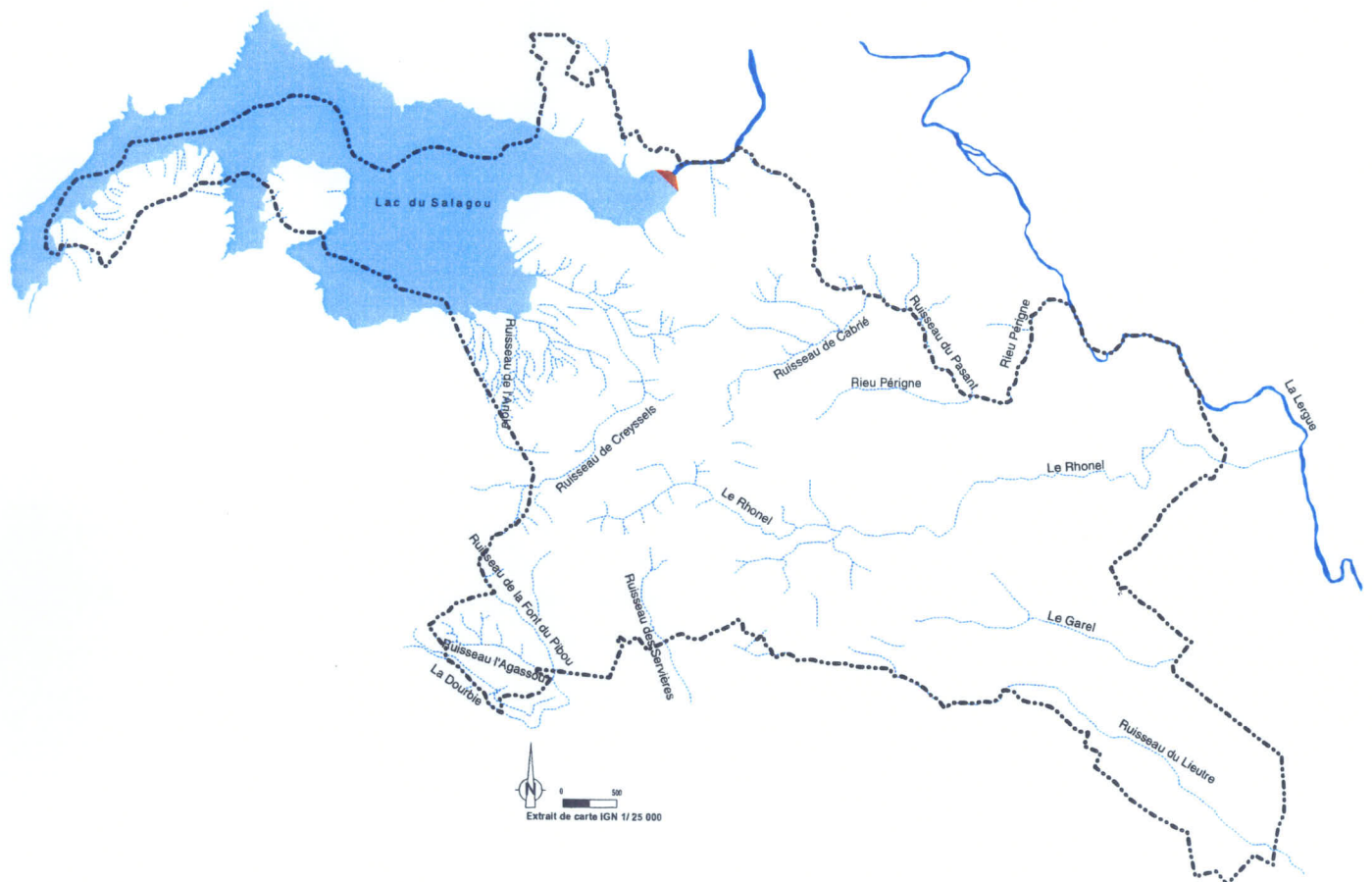


L'espace communal présente un relief complexe qui participe de deux grands ensembles : la plaine de l'Hérault, entre 40 et 130 mètres et les hautes collines annonçant l'arrière pays, entre 140 et 320 mètres.

Plus finement, se distinguent des entités de reliefs, d'est en ouest : la plaine viticole et les premières collines de Gorjan et Roque Sèque ; le massif arrondi et imposant de la Ramasse (Mont Caylus à 290 mètres) ; les puechs (Puech Castel, Fontainebleau, Picherille) aux pieds desquels la ville s'est blottie ; des vallons offrant une planéité convoitée pour l'extension de l'urbanisation ; un groupe de reliefs laniérés (l'Ariole, les Servières, montagnes de l'Agasse et de la Bruyère), entaillés de ruisseaux ; enfin la cuvette du Salagou, entourée de plateaux basaltiques culminant à 307 mètres (Germane et l'Auvergne) et de presqu'îles en forme de chapeaux chinois (la Sure, Rouens, Mont Redon).

I - Les composantes du paysage

L'hydrographie



La commune de Clermont-l'Hérault possède un chevelu dense de ruisseaux. Plusieurs cours d'eau constituent une limite naturelle à la commune comme la Lergue, le Rieu Périgne et le ruisseau du Passant au nord et les ruisseaux du Lieutre et de la Dourbie au sud. Les ripisylves, cortèges de feuillus accompagnant les cours d'eau, marquent le paysage.

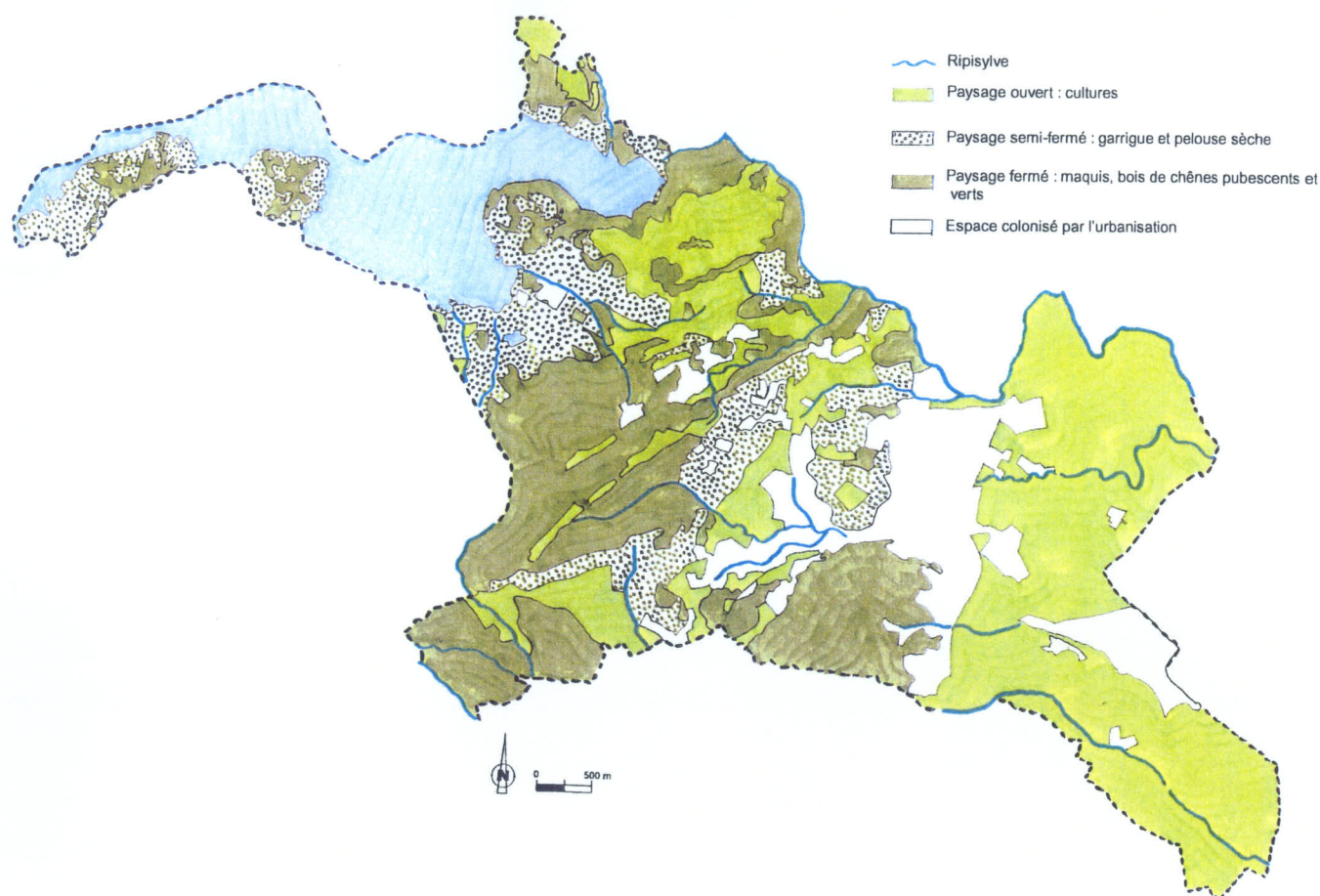
La Lergue dont le bassin versant s'étale sur les territoires lodévois a été recensée comme pouvant figurer dans le réseau Natura 2000 pour ses habitats d'espèces animales et pour l'originalité de sa végétation colonisant les ruffes.

Le Rhonel, affluent de la Lergue, traverse une grande partie du territoire d'est en ouest en revêtant divers aspects : tortueux et densément peuplé de végétation dans la plaine de l'Hérault ; encaissé, canalisé et très minéral dans sa traversée de la ville ; de nouveau souligné par une ripisylve et alimenté par un grand nombre de petits ruisselets dans les hautes collines.

Élément hydrographique totalement artificiel, le lac du Salagou, réalisé en 1968, a ajouté un attrait paysager remarquable pour la commune, sa planéité bleu contrastant avec le rouge de ses presqu'îles.

I - Les composantes du paysage

La végétation

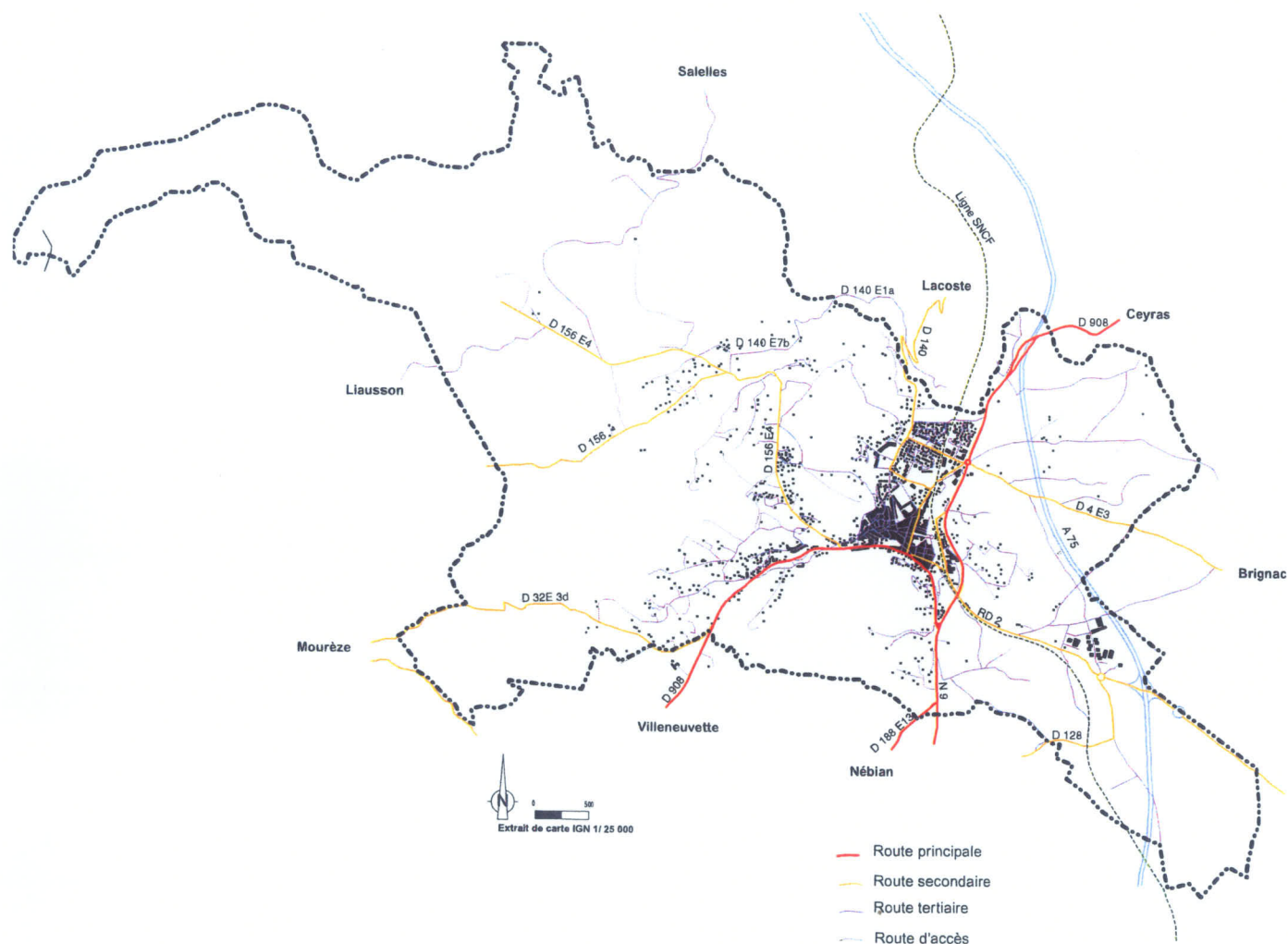


Les espaces «naturels» : A Clermont-l'Hérault, selon le degré de reconquête végétale ou de dégradation des sols par la surexploitation des industries locales et le pastoralisme, différentes formations végétales sont en place. Bois de chênes verts, garrigue, maquis, pelouse forment la diversité végétale. La végétation de type méditerranéenne est composée en grande partie de plantes dites xérophiles, c'est-à-dire adaptées aux conditions de sécheresse et de chaleur : chênes verts, chênes kermés, pins d'Alep, arbousiers, lauriers-tins, genêts d'Espagne, coronilles, romarins... Les espaces naturels se retrouvent sur les sommets des collines mais d'une façon générale, l'abandon de l'activité agro-pastorale favorise la colonisation des coteaux en terrasses. Les collines des Servières présentent un bel exemple de forêt de chênes verts appréciable depuis la route D156. Contrastant avec la végétation xérophile, une végétation hydrophile est présente en bordure du lac du Salagou (les roselières) et le long des ruisseaux (ripisylves composées de peupliers, de chênes blancs, de frênes, de cornouillets sanguins, de saules, troènes, surreaux...)

Les espaces cultivés : Les terres cultivées se concentrent en majorité dans la plaine de l'Hérault. Après les crises viticoles du XX^{ème} siècle, la plupart des vigneron ont replanté des cépages à raisin de table. Ainsi, à l'est du territoire communal, c'est un vaste paysage viticole plane qui s'étale. Il reste des vignes cultivées en terrasses au niveau des terroirs de la Faience et de Frigoulas et Serres del Pous. La culture de l'olivier, ancienne, était en voie de disparition. Elle connaît depuis la fin du XX^{ème} siècle un renouveau. L'huilerie coopérative, une des dernières de la région, accueille plus de deux milles producteurs d'olives par an. Partout sur le territoire des rejets d'oliviers attestent de l'importance passée de cette agriculture. Enfin, des espaces de prairies et de parcelles fourragères se rencontrent en fond de vallons et sur les plateaux.

I - Les composantes du paysage

Le réseau viaire et l'habitat



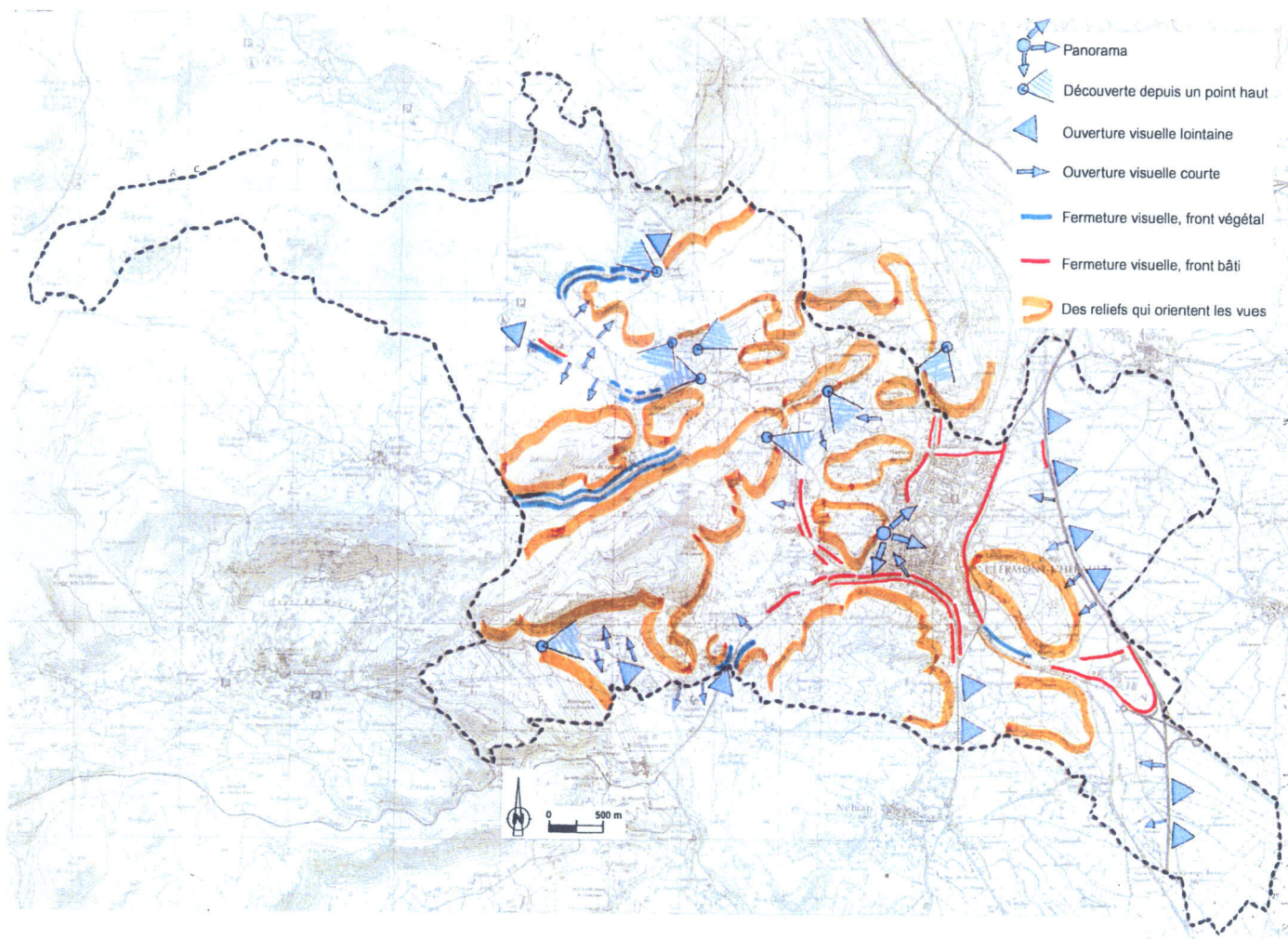
Dicté par les contraintes du relief, le réseau viaire confirme l'organisation du territoire, en «étoile», centré sur la ville de Clermont-l'Hérault (la nationale 9, l'ancienne route allant à Lodève, interrompue depuis 1968 par la réalisation du lac du Salagou et la route de Bédarieux). La vallée de l'Hérault reste le principal lieu accueillant les axes de desserte inter-régionaux : la voie de chemin de fer (aujourd'hui désaffectée), la route nationale 9 et l'autoroute A75. La ville est actuellement délimitée au sud par la rue de la Coutellerie (prolongement de la route D908 allant à Bédarieux) et à l'est par la nationale 9. Les routes départementales empruntent les fond de vallons, contournant les collines puis grimpent sur les reliefs (D140 vers le village de Lacoste, D140E7b au niveau des Bories et la D156 entre les collines de L'Ariole et le Travers des Servières). Souvent à l'approche de la ville, ce réseau secondaire se caractérise par des alignements de platanes. Les nouveaux quartiers de Clermont-l'Hérault comme Fontenay ou Bézerac sont venus se greffer à proximité des départementales du vallon du Rhonel et du Périgne. Tout un chevelu dense de petites routes et de chemins émaille la commune traduisant une occupation de l'espace large et ancienne. L'explosion de l'habitat individuel en plaine ou sur les collines s'est appuyée sur les nombreux chemins d'accès.

II - Découverte des paysages communaux

II - Découverte des paysages communaux

La lecture et la compréhension du territoire est essentielle pour définir un cadre de vie reconnu et partagé par tous. Le paysage est un assemblage de signes, une réalité porteuse de sens, émotionnelle et culturelle. Sa découverte peut se faire à travers différentes clefs de lecture : les vues, les entrées de ville, les seuils, le patrimoine paysager...

Les vues sur le territoire

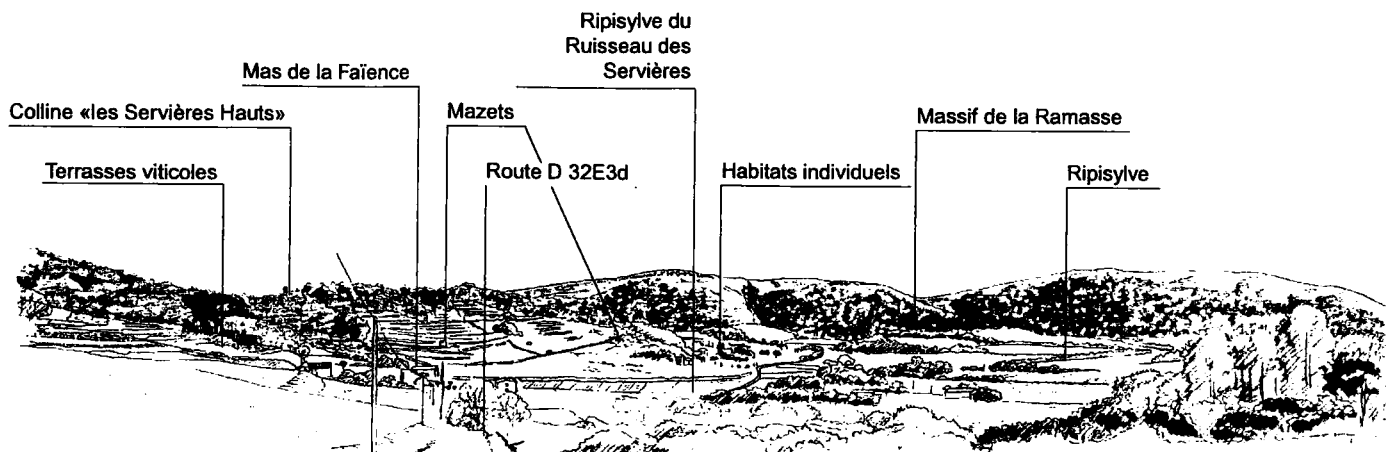


Les points de vue offerts depuis les voies de communication permettent une découverte intéressante du paysage communal. En arrivant par l'autoroute, ce sont les collines de Gorjan et de Roque Sèque qui frappent le regard par leur morphologie sculptée de terrasses, réhaussée de bosquets, émaillée de mazets. Parfois, des repères forts marquent des seuils comme la butte boisée de Notre Dame du Peyrou en arrivant par la D908 ou le bosquet et la flèche de Notre Dame de la Consolation en arrivant de Ceyras par la N9.

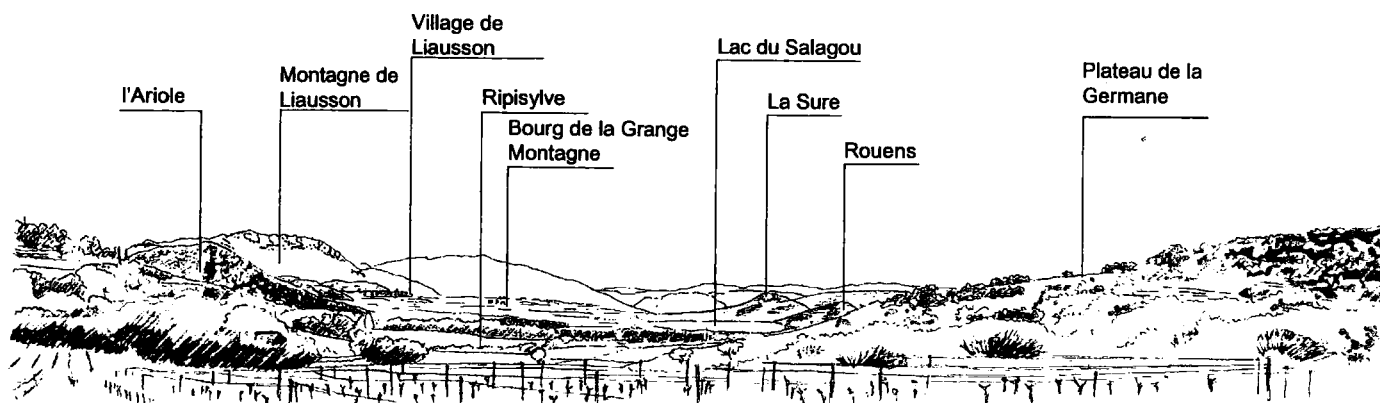
Les nombreux reliefs, qui composent le territoire, cadrent les vues et offrent des approches visuelles variées. Des points hauts, les vues panoramiques lointaines sont appréciables. Ainsi, depuis le château féodal, toute la ville de Clermont-l'Hérault est perceptible. Plus loin même, apparaît l'ample vallée viticole de l'Hérault et les reliefs qui la cernent, le massif du mont St Baudille et les contreforts du Larzac. Depuis la colline des Albasèdes, se dévoile le vallon du Rhonel et du Périgne traversé de belles ripisylves, patchwork de vignes, de prairies, de vergers et de quartiers résidentiels récents. En empruntant la route D156E4, lors de la traversée des terres de Frigoulas, des perspectives visuelles se dessinent progressivement en direction du lac du Salagou.

II - Découverte des paysages communaux

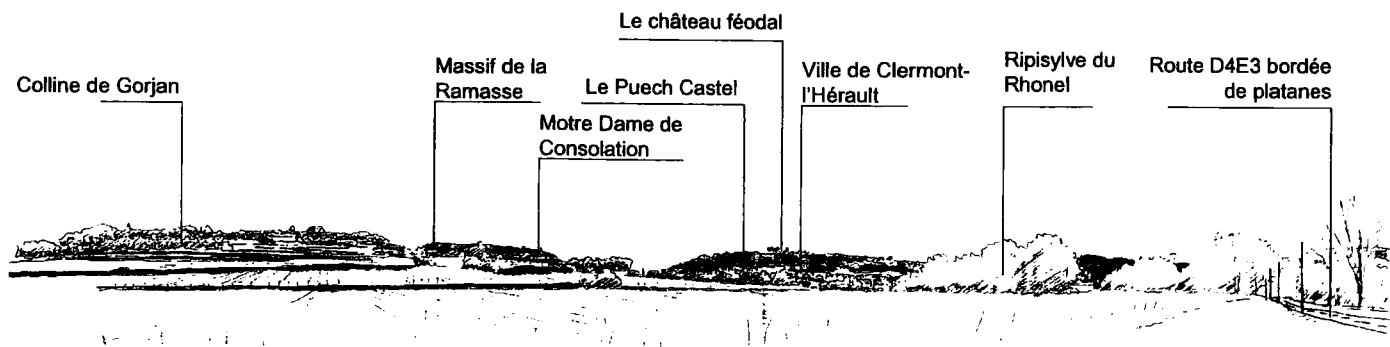
La découverte depuis les routes



Découverte du triangle viticole de la Faïence depuis la route D32E3d



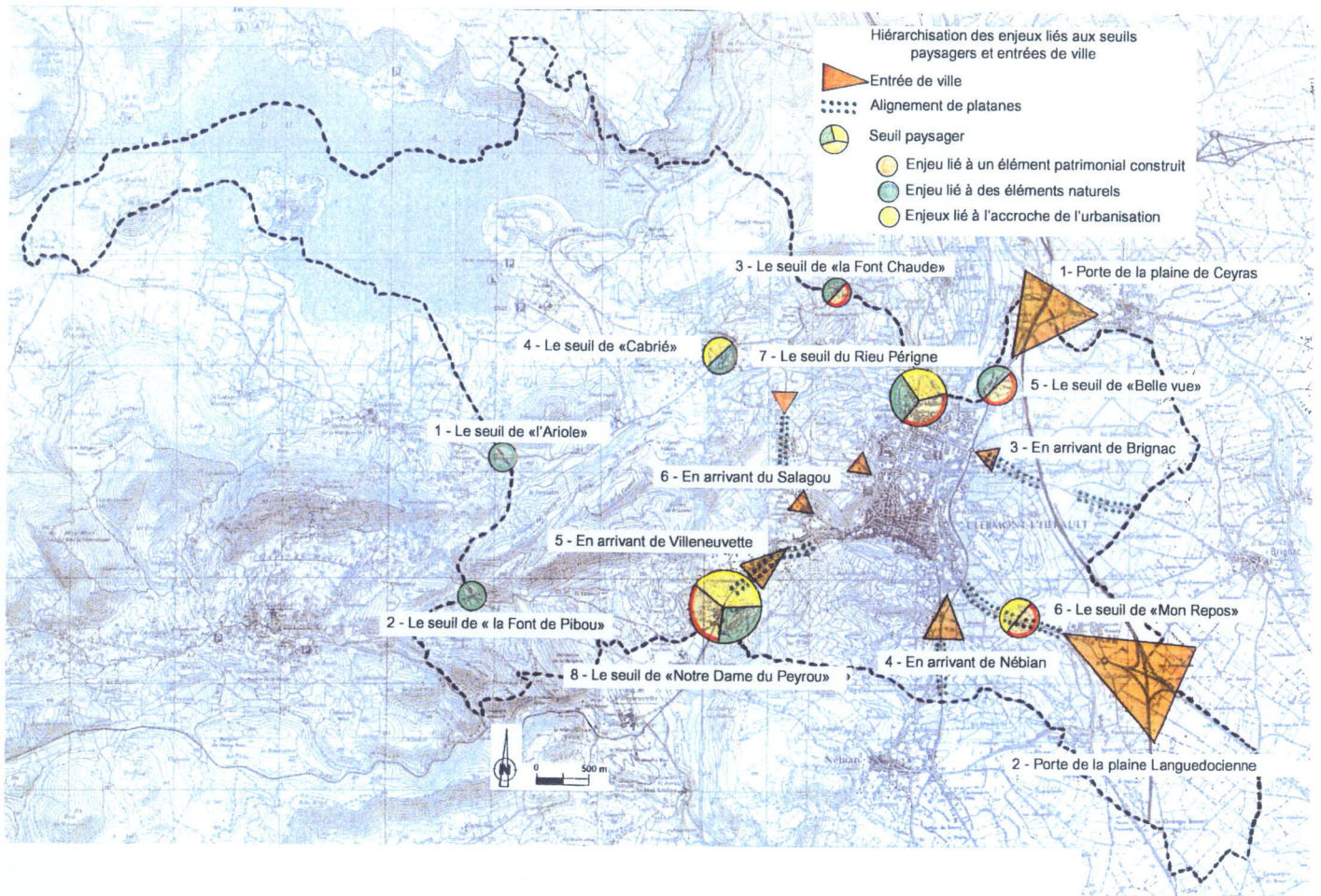
Découverte du Salagou depuis la route D156EA



Découverte de Clermont-l'Hérault depuis la route D4E3

II - Découverte des paysages communaux

Seuils et entrées de ville



La première image d'une ville est souvent une impression que l'on garde en mémoire. L'entrée de ville est particulièrement importante car elle est porteuse du paysage de la ville, de son accueil. Elle se doit ainsi d'être identifiable. A Clermont-l'Hérault, le maillage de réseaux et de carrefours modèle de plus en plus le paysage péri-urbain. L'arrivée de l'autoroute A75 a déterminé une nouvelle logique spatiale. Il existe donc aujourd'hui deux entrées, issues du passage de l'autoroute, qui ont pris une place majeure : la « porte de la plaine languedocienne », au sud et la « porte de la plaine de Ceyras », au nord. Les autres entrées, moins monumentales, possèdent des qualités paysagères à maintenir ou à révéler.

L'analyse des seuils est un travail qui se préoccupe des « interfaces », c'est à dire de la façon dont le paysage se finit ou se prolonge au niveau des limites communales ainsi que des articulations intérieures qui marquent ou délimitent des unités paysagères différentes. Il n'a pas été question ici d'en réaliser une étude exhaustive mais plutôt d'en donner à lire quelques-uns. Pour chacun d'entre eux, seront cités des éléments paysagers remarquables à prendre en compte.

II - Découverte des paysages communaux

Seuils et entrées de ville

Les entrées de ville

1 - La porte de la plaine de Ceyras :

Cette entrée de ville est marquée par le passage de deux cours d'eau, la Lergue et le Rieu Périgne qui signent leur présence par de belles ripisylves. Cette porte est placée en tension entre la colline de Lacoste tramée de terrasses qui portent en hauteur le petit village et la plaine de Ceyras caractérisée par de nombreuses haies et des vergers d'oliviers.

2 - La porte de la plaine languedocienne :

Cette entrée se positionne dans un paysage très soigné de parcelles viticoles offrant de larges horizons. La zone d'activités des Tanes Basses émerge en fort contraste au débouché de la vallée du Rhonel. La venue de l'autoroute a fait de cette extension urbaine dans la plaine, l'axe majeur du développement de la ville. La cohabitation difficile, plaine languedocienne, autoroute, zone d'activités est en train de se définir.

3 - En arrivant de Brignac :

Une très belle vue s'offre à l'utilisateur (de gauche à droite) : des parcelles viticoles s'étagent doucement vers la colline de Gorjan ornée de bosquets de pins d'Alep et pins pignons, une petite butte porte la chapelle de Notre Dame de la Consolation, la ville de Clermont-l'Hérault s'étale au pied du verdoyant Puech Castel offrant la silhouette du château et de ses fortifications, enfin dans la douce planéité du lieu se dessinent les ondulations de la ripisylve du Rhonel.

4 - En arrivant de Nébian :

Le regard est d'abord charmé par le contraste singulier créé par la confrontation entre le massif vert sombre de la Ramasse et le paysage viticole lumineux esquissant le relief de la colline de la Roque Sèque. L'émergence brutale des bâtiments de la zone commerciale et des nouveaux quartiers va complètement bouleverser les rapports actuels.

5 - En arrivant de Villeunevette :

Les platanes soulignent majestueusement le parcours et offrent des échappées visuelles vers les Hautes Collines boisées, le Puech Rouch et le Puech Castel. Deux grands domaines, d'une réelle qualité architecturale et paysagère, soulignés de parcelles viticoles et de grands arbres, ménagent une respiration spatiale intéressante avant d'entrer dans le tissu urbain dense de la vieille ville.

6 - En arrivant du Salagou :

Deux possibilités s'offrent à l'utilisateur, soit la route D156E4, soit une petite route passant entre le Puech Castel et la colline lui faisant face. La route D156E4, marquée encore partiellement de platanes, est devenue, aujourd'hui, difficilement lisible de part l'urbanisation qui s'est greffée autour (quartiers de Fontainebleau et de Fontenay). La nouvelle entrée de ville se profile juste avant l'alignement de platanes de la D156E4. Quant à l'arrivée, par la petite route passant au pied du Puech Castel, elle reste encore très intime mais risque de changer les choses avec l'avancée de l'urbanisation.



En arrivant de Brignac par la D4E3



En arrivant de Nébian par la N9



En arrivant de Villeunevette par la D908



En arrivant de Canet ou de l'autoroute A75 par la D139

II - Découverte des paysages communaux

Seuils et entrées de ville

Les seuils paysagers

1 - Le seuil de « l'Ariole»

- Seuil entre les collines de l'Ariole et de la Mourgue
- Transition vers les vignes du Salagou
- Présence du ruisseau de l'Ariole

2 - Le seuil de « la Font du Pibou»

- Seuil entre les reliefs du Travers des Servières et du Randon
- Transition vers le Cirque de Mourèze
- Présence du ruisseau de la Font du Pibou

3 - Le seuil de « la Font Chaude»

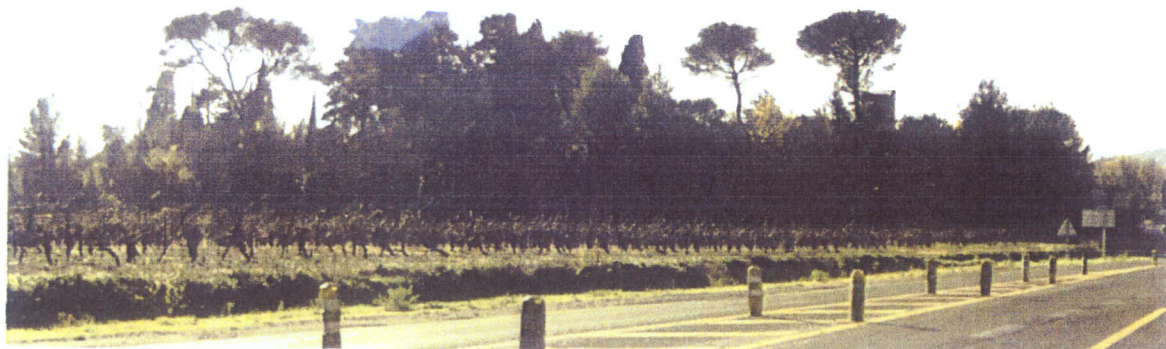
- Seuil entre les collines de Roucoulanios et Saint Berthomieu
- Transition vers l'étroit val du Passant et vers le village de Lacoste
- Présence des ruisseaux de Cabrie et du Passant
- Présence de la source Font Chaude

4 - Le seuil de « Cabrié»

- Seuil entre l'unité paysagère des Hautes collines et l'unité des paysages du Salagou
- Transition vers les terres du Salagou
- Présence du ruisseau de Cabrie
- Difficulté de lisibilité liée au mitage d'un habitat individuel

5 - Le seuil de « Belle vue»

- Seuil entre la plaine viticole, la colline de Lacoste et la ville récente
- Transition vers la ville de Clermont - l'Hérault
- Présence d'une belle demeure « Belle vue» placée sur une petite butte
- Présence d'un bosquet de pins majestueux marquant cette même demeure



Seuil de «Belle vue» : l'ample bosquet de pins signale la présence du domaine

II - Découverte des paysages communaux

Seuils et entrées de ville

Les seuils paysagers

6 - Le seuil de « Mon Repos»

- Seuil entre les collines de Roque Sèque et de Gorjan
- Transition vers la vieille ville de Clermont - l'Hérault
- Présence de la belle demeure de « Mon Repos »
- Présence de terrasses et d'un bosquet remarquable liés à cette propriété
- Présence du Ruisseau du Garel
- Enjeu lié à la future urbanisation par rapport à ce domaine

7 - Le seuil du ruisseau du « Rieu Périgne»

- Seuil entre le quartier du Souc et les reliefs entourant la ville (Picherille, plus loin colline de Lacoste)
- Transition vers le village de Lacoste
- Présence des ruisseaux du Périgne et du Passant
- Difficulté de lecture due au mitage de maison individuelles au delà du Périgne, la ville se dilue

8 - Le seuil de « Notre Dame du Peyrou»

- Seuil entre l'unité paysagère du vallon du Rhonel et du Périgne et l'unité du triangle agricole de la Faïence
- Transition vers Villeneuve
- Présence du monument classé de la chapelle de Notre Dame du Peyrou
- Présence de petits reliefs boisés mettant en scène la chapelle
- Présence du beau domaine des Marronniers jouxtant la petite butte de Notre Dame du Peyrou
- Enjeu lié à la pression urbaine pouvant perturber ce site remarquable

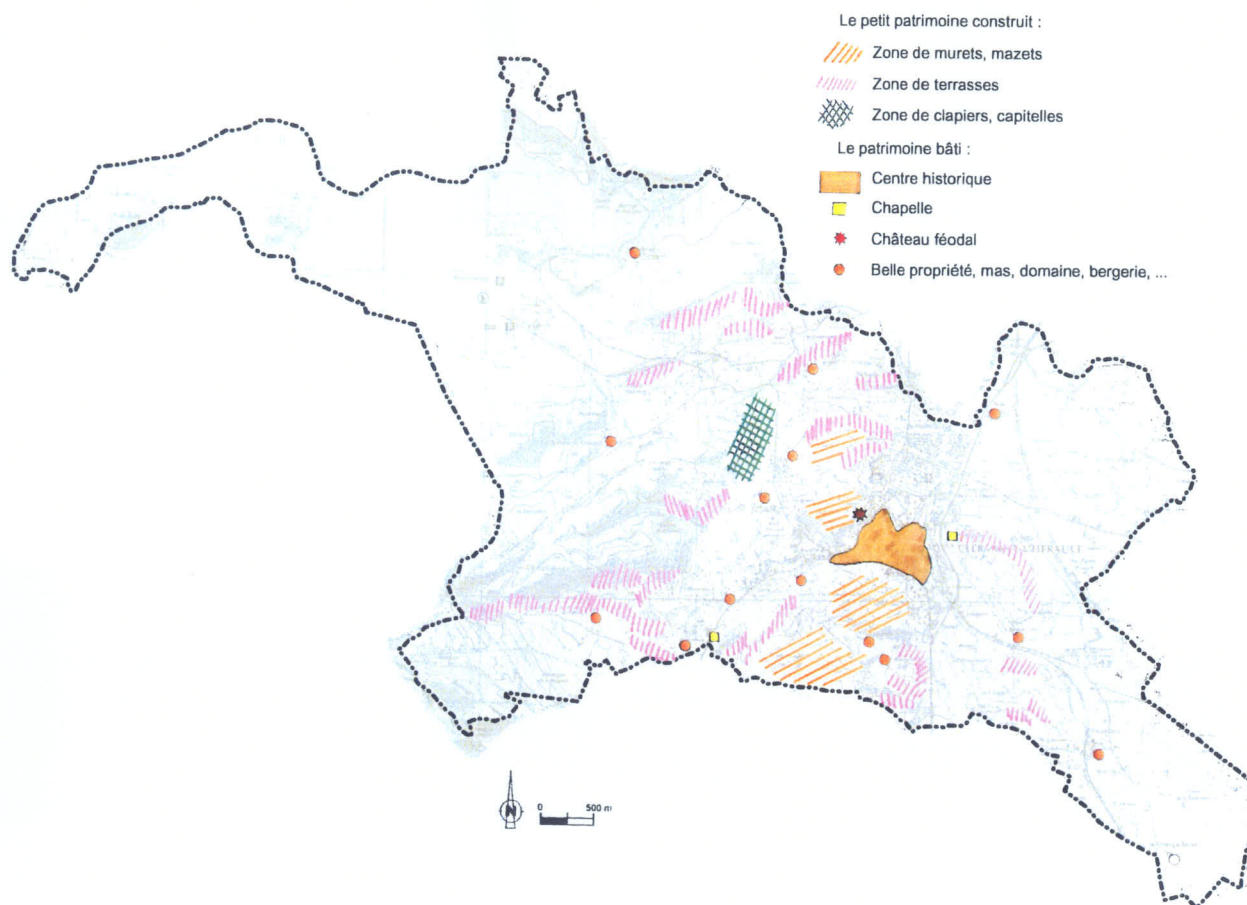


Seuil de «Notre Dame du Peyrou» : ici, le majestueux domaine des Marronniers

II - Découverte des paysages communaux

Patrimoine et éléments remarquables

Le patrimoine paysager



Le patrimoine paysager se décline en éléments naturels, architecturaux et vernaculaires. Il participe à l'image de la commune et permet de comprendre son histoire et les valeurs portées par son paysage. Le petit patrimoine construit se lit à travers des éléments issus de la mise en culture des terres. Des réseaux de murets de pierres sèches et de clapiers, des mazets, des capitelles, des collines sculptées de terrasses forment des paysages remarquables.

Le patrimoine bâti s'illustre par le cœur de l'ancienne ville avec par exemple la « Collégiale Saint-Paul », les grandes maisons de fabrications de draps en bordure du Rhonel, le couvent Saint Dominique, le théâtre... Des éléments singuliers comme le château-fort, les chapelles Notre Dame du Peyrou et Notre Dame de la Consolation occupent des positions stratégiques. Enfin, les mas, les maisons de maître et les grands domaines, répartis dans la campagne environnante, offrent des témoignages d'un art de construire en s'intégrant au site.



Terrasses viticoles des Servièrès

II - Découverte des paysages communaux

Patrimoine et éléments remarquables

Les éléments remarquables



La force et la sobriété architecturale de la chapelle « Notre Dame du Peyrou » apparaît dans la transparence de l'hiver.

Les éléments remarquables peuvent être naturels ou artificiels. Ils prennent souvent divers aspects qui structurent et rythment le paysage, enfin qui lui donnent sa valeur. Ce sont parfois des lignes de force, des couleurs particulières, des points d'appel visuel, des motifs historiques, des témoignages de l'art de construire et d'investir son territoire.



Des feuillus aux couleurs automnales composent la ripisylve du ruisseau du Rieu Périgne.



Un bosquet de pins d'Alep et de pins parasols : silhouette emblématique des collines de Clermont - l'Hérault.



L'allée de platanes du domaine de Fontenay : majestueuse architecture végétale.



Le mas de la Faïence : un exemple d'architecture rurale traditionnelle de la moyenne vallée de l'Hérault.

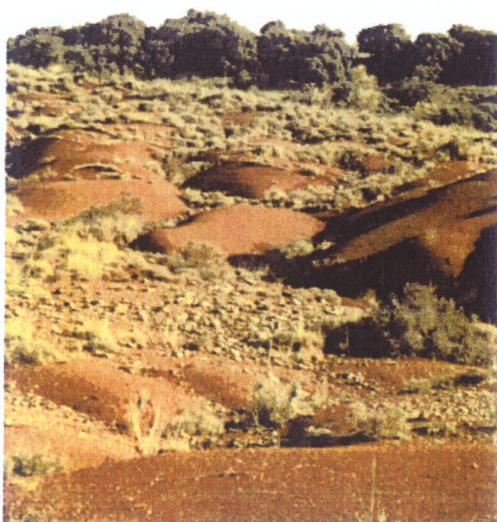
II - Découverte des paysages communaux

Patrimoine et éléments remarquables

Les éléments remarquables



La bergerie de Germane : un témoignage toujours vivant d'un paysage dédié au pastoralisme.



Une couleur étonnante : le rouge sombre de la « ruffe » du Salagou.



Une capitelle : petit joyau de pierres sèches servant d'abri pour les bergers.



Un mazet : petit patrimoine lié à la viticulture.



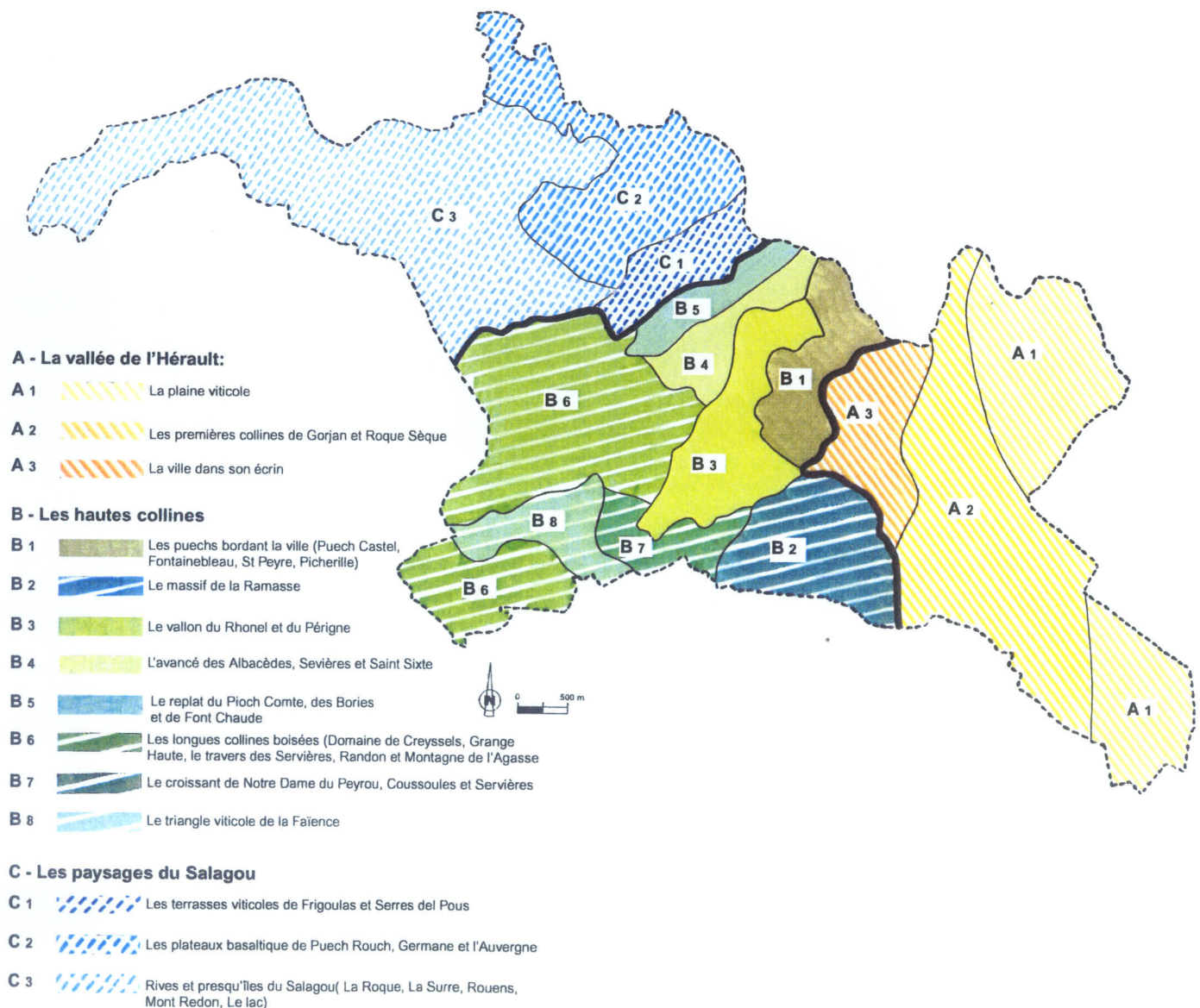
Mur de pierres sèches et amandiers : un symbole pour le vallon du Rieu Périgne.

III - Les unités paysagères

III - Les unités paysagères

Trois grandes unités paysagères

Les unités paysagères sont définies comme un ensemble de lieux qui s'organisent et s'individualisent selon des caractères géographiques et humains (relief, hydrographie, végétation, occupation du sol...) bien définis. Elles s'articulent entre elles grâce à des zones de transition ou, au contraire par des barrières visuelles franches (crêtes, boisement, ruptures de pentes). Le territoire de la commune de Clermont-l'Hérault peut se diviser en trois grandes unités paysagères : la vallée de l'Hérault, les Hautes Collines et les paysages du Salagou. Chaque grande unité possède des diversités que l'on peut traduire en sous-unités paysagères.

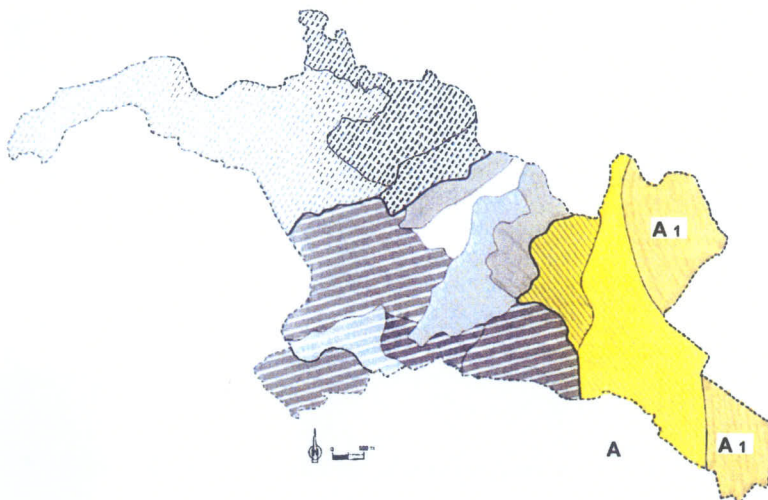


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

A - La vallée de l'Hérault

A1 - La plaine viticole



La plaine de l'Hérault représente une vaste respiration à l'échelle du paysage communal dont le relief est très accidenté. L'ample espace viticole porte à l'horizon les reliefs lointains du mont Saint Baudille, élément de St Guilhem, du pic de la Vigne et du plateau d'Aumelas. La planéité du lieu a favorisé la concentration de structures fonctionnelles : passage de l'autoroute, lignes haute tension, zone d'activité. L'omniprésence de la vigne crée un paysage soigné dont l'homogénéité est propre à mettre en scène des éléments verticaux remarquables. Les dessins géométriques du parcellaire sont tramés de haies de cyprès. Les lignes de platanes, soulignant les routes et marquant les entrées de ville, participent au même mouvement linéaire. Les ondulations des ripisylves du Rhône et de la Lergue apportent une fluidité dans le maillage structuré des ceps. De grands bosquets de pins et de cyprès signalent la présence de fermes et de mas qui apparaissent comme des îlots dans la mer de vigne. Cà et là, de petits mazets, caractéristiques du monde viticole, ponctuent l'espace. Les villages apparaissent en taches claires au cœur du parcellaire viticole, lançant vers le ciel les lignes tendues de leur clocher d'église ou de leurs tours.

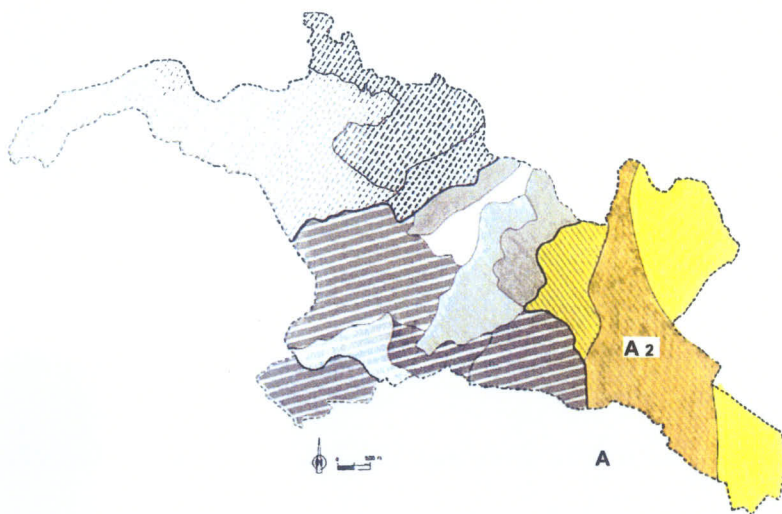


III - Les unités paysagères

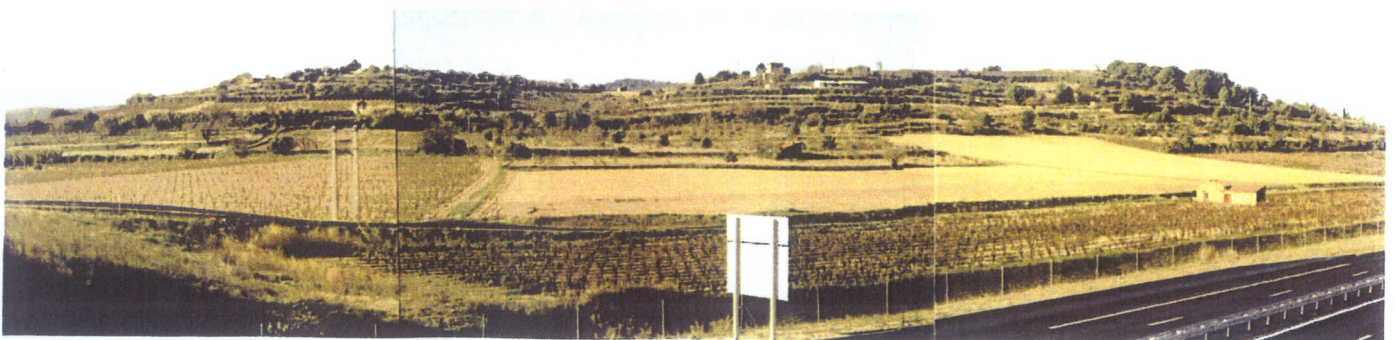
Les sous-unités paysagères

A - La vallée de l'Hérault

A2 - Les collines de Gorjan et Roque Sèque



Les premières collines marno-gréseuses, de Roque Sèque et de Gorjan, constituent un paysage emblématique en venant de l'Est. Ces collines forment un seuil remarquable, une porte de ville grandiose largement appréciable depuis l'autoroute. Sculptées de terrasses soutenues de simples talus ou de murets, elles se parent de vignes, de champs et d'olivettes. Les lignes du relief sont exacerbées par les cordons broussailleux qui se sont développés sur les talus. Leurs courbes sobres et dépouillées se rehaussent de la silhouette de bouquets de pins pignons et de cyprès. Comme dans la plaine viticole, des mazets constituent des petits éléments patrimoniaux intéressants. Ainsi, un ensemble de motifs paysagers remarquables, bosquets, murets, mazets, terrasses, portent une image valorisante pour la commune. Aujourd'hui, l'installation de la zone d'activités économiques a un fort impact dans le lieu. L'aménagement de cette zone et de son prolongement atténuera son impact visuel. L'urbanisation qui s'est développée sur le flanc ouest de la colline de Gorjan traduit une mutation du paysage en cours. Le triangle formé par les deux collines et le massif de la Ramasse apparaît comme un espace fortement convoité par l'urbanisation.

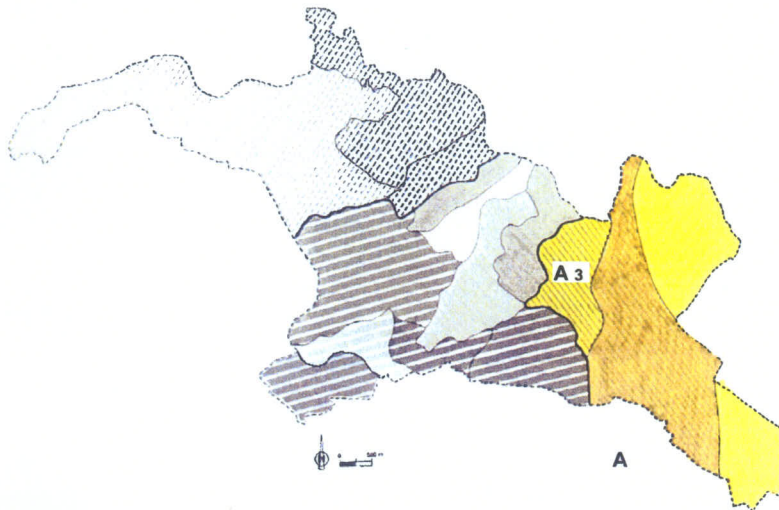


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

A - La vallée de l'Hérault

A3 - La ville dans son écrin



La ville de Clermont-l'Hérault se positionne au centre d'un petit cirque de verdure formé par le massif de la Ramasse au sud, le Puech castel à l'ouest, le relief de la Coste au nord et la colline de Gorjan à l'est. Aux limites naturelles, il faut rajouter les limites construites, en particulier vers l'est, d'abord avec la voie ferrée puis avec la RN9. Le cadre naturel et des trames paysagères remarquables marquent fortement la ville. Le ruisseau du Rhonel est omniprésent dans la vieille ville qu'il traverse. Le ruisseau du Rieu Périgne dessine la limite nord de l'extension de la ville. De nombreuses rues offrent des perspectives sur les collines boisées environnantes. Les places plantées ainsi que les promenades ombragées de platanes ajoutent une qualité spatiale au tissu urbain. Aujourd'hui, les différentes époques de développement créent des paysages urbains différents. La vieille ville, implantée au pied du Puech Castel, se compose de lacs de ruelles, dégringolant de la colline, aux maisons hautes et denses. Murs d'enceinte, portes et passages couverts caractérisent un paysage composé entre le XIIème et le XVIIème siècles. A la fin du XIXème siècle, lié à la construction du chemin de fer, le quartier de la gare se développe. Entre la voie ferrée et la RN9, s'est établi, au cours du XXème, un tissu lâche de centre commercial, hôpitaux et zone industrielle. Au delà de la vieille ville, vers le nord, la planéité du site a favorisé l'extension de l'urbanisation : logements sociaux, équipements et habitat résidentiel groupé. Mais, ici, le caractère dense et le paysage de la rue animée ont disparu.

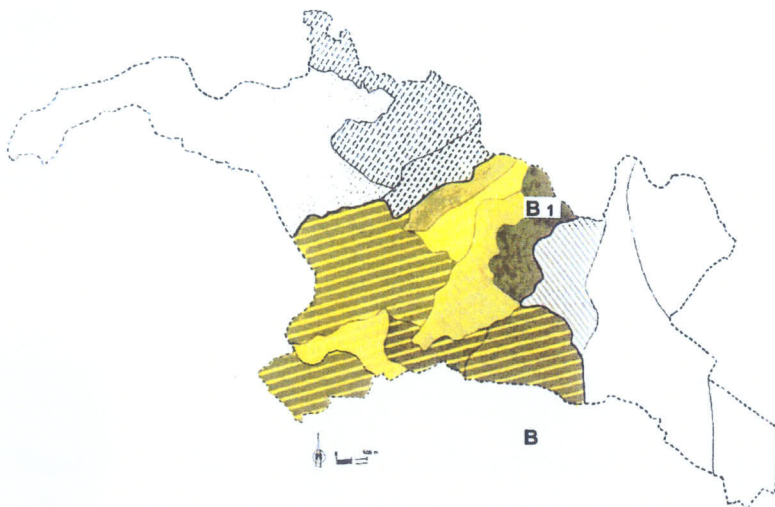


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B1 - Les puechs bordant la ville Puech Castel, Fontainebleau, St Peyre et Picherille



Les puechs bordant la ville à l'ouest ont une importance paysagère et historique majeure. La ville s'est développée au pied de ces reliefs qui ont longtemps constitué une limite naturelle à l'extension de l'urbanisation. Entre les puechs, d'étroits couloirs ont servi de passage aux éléments naturels (le ruisseau du Rieu Périgne au nord et le ruisseau du Rhonel au sud) puis au réseau viaire (petites routes de desserte, départementales 908 et 156E4). Le « Pioch Castel » a été choisi comme lieu stratégique pour construire le château-fort au XIIème siècle. Le site domine, en effet, la vallée de l'Hérault et la route de Bédarieux. Le plateau, offert par ce relief, a permis la création d'une place forte avec l'édification d'une première enceinte urbaine. L'ensemble du site est aujourd'hui encore totalement strié de hauts murs de pierres. La frondaison des pins bordant le château ainsi que sa plus haute tour constituent un repère fort, visible de toute part. Du côté de la vallée du Rhonel, plusieurs maisons individuelles ont investi les flancs du Pioch Castel. L'ensemble de ces reliefs bordant la ville portent des traces très anciennes de mise en valeur agricole : parcelles clôturées de murs, terrasses. Aujourd'hui, encore, ces espaces présentent un paysage d'une grande force par leur alternance de parcelles viticoles, de vergers et de petits boisements.

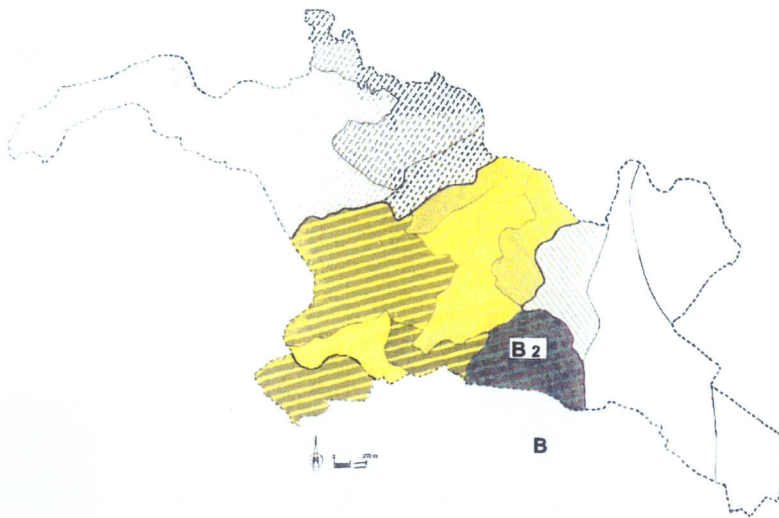


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B2 - Le massif de la Ramasse



L'imposant massif de la Ramasse a constitué une limite naturelle à l'extension de la ville vers le sud. Relief très arrondi, la Ramasse culmine à 290 mètres d'altitude avec le Mont de Caylus. Plusieurs rues de la vieille ville de Clermont-l'Hérault offrent des perspectives aboutissant sur ses flancs verdoyants. La route D908 puis la rue de la Coutellerie et enfin la nationale 9 suivent la courbure de son pied de versant. A l'est comme à l'ouest, les flancs dentelés du massif accueillent un début d'habitat très dispersé qui profite de la proximité de la route. De nombreux chemins ainsi que la présence de mas anciens et de mazets prouvent une utilisation ancienne de ce terroir pour le pâturage et le bois. La couverture végétale alterne entre des espaces ouverts de pelouses et des espaces fermés de maquis et de bois. Certaines parcelles ont été replantées en résineux et aujourd'hui, se retrouvent en mélange des pins pignons, des pins d'Alep et des chênes verts et blancs.

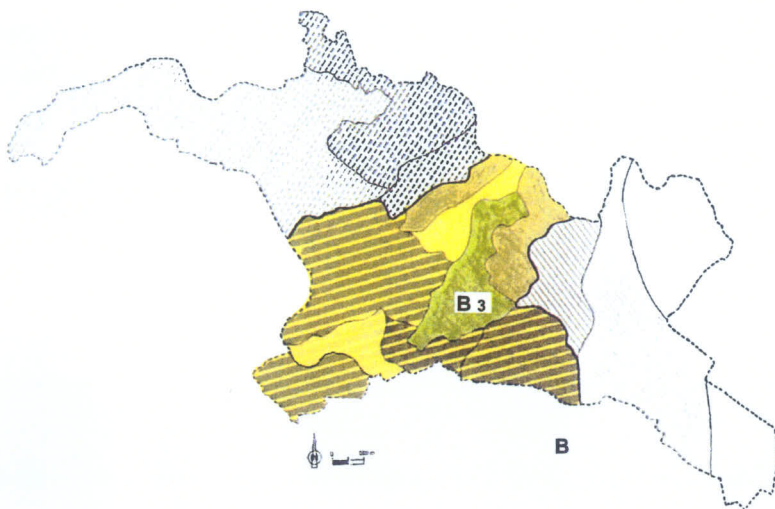


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B3 - Le vallon du Rhonel et du Périgne



Le vallon du Rhonel et du Périgne s'insère entre une série de reliefs : à l'ouest les longues collines des Servièrès Hauts, au nord/ouest la colline des Albasèdes, au nord/est les puechs bordant Clermont - l'Hérault, au sud/est le massif de la Ramasse et au sud le croissant des petits monts de Notre Dame du Peyrou. Ce vallon est aujourd'hui le terrain de prédilection de l'avancée de l'urbanisation. L'habitat s'est développé autour des axes de la D156E4 et de la D908. Le mitage de l'espace est très fort : les quartiers, éparpillés, renvoient une image de colonisation anarchique du territoire. Il reste cependant des trames et des éléments de paysage intéressants à prendre en compte dans la future urbanisation. Ce sont les alignements de platanes bordant les routes, les ripisylves des ruisseaux, des haies bocagères, des vergers d'oliviers, des bosquets d'arbres centenaires, tout un patrimoine construit de murs, murets, mazets, quelques beaux mas et fermes entourés de leurs petits bois.

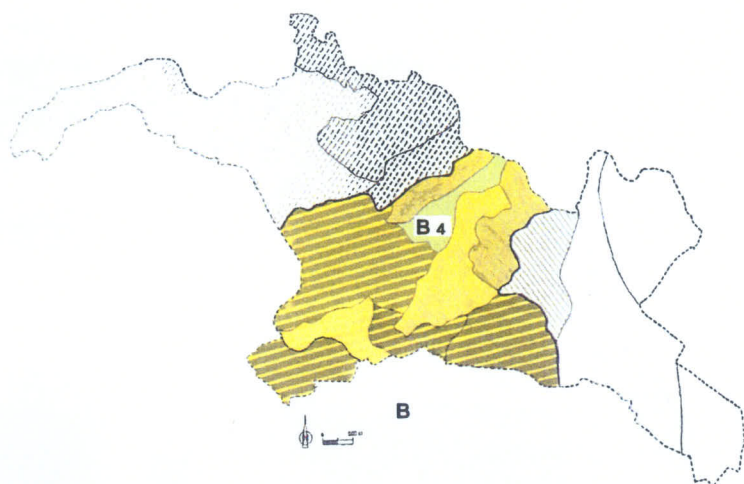


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B4 - L'avancée des Albcèdes, Sevières et Saint Sixte



L'avancée des Albcèdes, Sevières et Saint Sixte se situe dans le prolongement des longues collines boisées des Servières. Ce relief étroit, d'orientation sud/ouest - nord/est, est limité à l'ouest par le ruisseau de Cabrie, au nord par le ruisseau du Passant et à l'est par le vallon du Rieu Périgne. Peu élevée (point le plus haut à 252 mètres d'altitude), cette avancée offre de larges panoramiques sur le vallon du Rhonel, le puech Castel et une perspective intéressante vers le quartier du Souc.

La route D156E4 traverse cette colline en son centre, véritable seuil entre les unités paysagères du vallon du Rieu Périgne et du replat du Cabrié. L'ubac se caractérise par un cordon boisé de pins d'Alep, de chênes blancs et verts. Le sommet et l'adret ont été plus investis par l'homme, ils présentent un paysage de terrasses petit à petit recolonisé par une végétation spontanée de garrigue. De beaux exemples de fermes et de mazets sont repérables par la présence de cyprès de Provence groupés. De très nombreuses capitelles sur les Albcèdes rappellent l'existence d'une forte activité pastorale passée. Le paysage aujourd'hui est peu entretenu. La déchèterie et un certain mitage annoncent la ville, bouleversant la lecture originelle rurale.

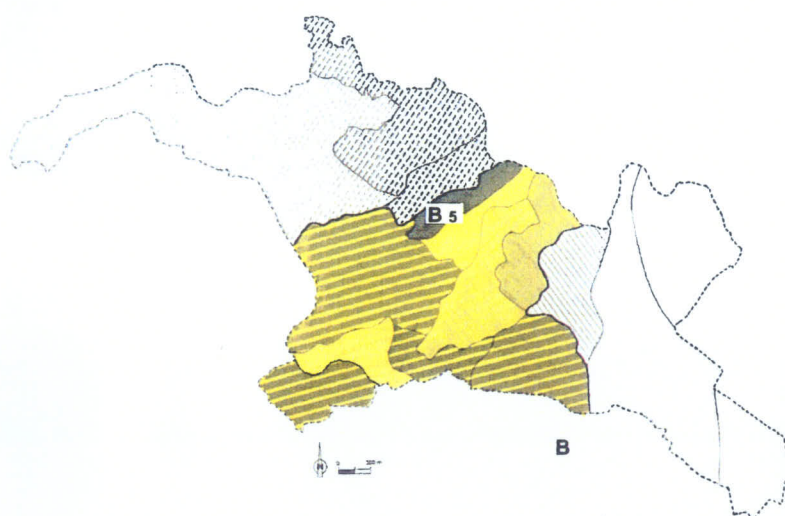


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B5 - Le replat du Pioch de Comte, des Bories et de Font Chaude



Le replat du du Pioch de Comte, des Bories et de Font Chaude est un espace plane situé au delà des collines des Albacèdes. Les ruisseaux de Cabrié, Négue Saoumas se situent à la limite de l'unité et signent l'espace par les cordons feuillus de leur ripisylve. D'autres ruisseaux traversent le lieu tels le ruisseau des Bories et le ruisseau Pioch Pialat. Le paysage est à l'image de vastes clairières où sont venues s'implanter des habitations individuelles, à l'exception du hameau des Bories qui forme un groupe bien identifiable. Le toponyme de « Borie » évoque là encore l'activité d'élevage. Un réseau de routes se croisent sur le site (D140E7b, D156E4, D156) comme si ce dernier constitué une plate forme tournante. Un habitat très lâche s'est installé autour de la route D156. Cette unité investie par les constructions contraste fortement avec celles des longues collines boisées et des terrasses viticoles vers le Salagou. Ici, encore, ce replat est colonisé par des maisons individuelles.

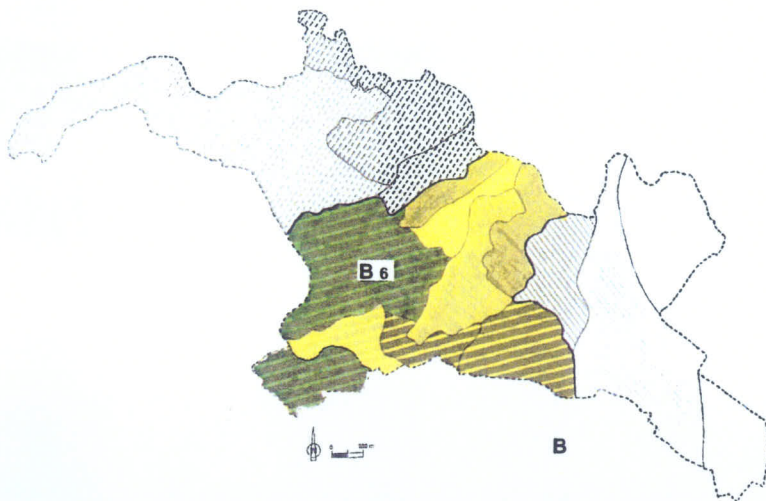


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B6 - Les longues collines boisées (Domaine de Creyssels, Grange Haute, la traverse des Servières Randon et la Montagne de l'Agasse)



L'unité des longues collines boisées fait partie de la bordure géologique complexe de Clermont - l'Hérault. Ces collines présentent une série de failles qui leur donnent leur aspect découpé en lanières. Dans le prolongement du cirque de Mourèze et de la montagne de Liausson, elles comprennent : l'Ariole, le pioch Payrol, le pioch du Comte, le domaine de Creyssels, la Jocasce, la traverse des Servières, le bois de la Grosse, la Combe de la Lauze, Randon et la montagne de l'Agasse. Ces collines totalement boisées en chênes verts et pins d'Alep offrent une ambiance intimiste par leurs sous bois ombragés. Des ruisseaux, le Rhonel et le Creyssels, viennent y prendre leur source et les entaillent. De très rares cultures s'insinuent, entre ces reliefs, sous formes d'étroites parcelles allongées. La toponymie des « champs rouges » traduit l'utilisation ancienne de ces espaces rares mais précieux. La Grange Haute et le domaine de Creyssels sont les seules habitations du lieu. Le domaine de Creyssels présente un très bel ensemble architectural du XIXème siècle. De plus son emplacement insolite en bordure du ruisseau du même nom et à la convergence de trois piochs lui offre un cadre qui le magnifie. La route D156 permet de découvrir l'ambiance de ces paysages boisés formant de véritables couloirs de verdure.

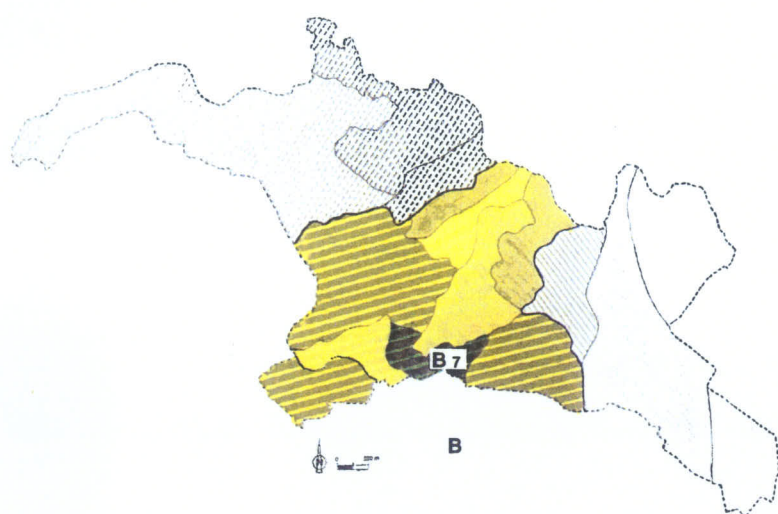


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B7 - Le croissant de Notre Dame du Peyrou, Coussoules et Servières



Situé entre les collines des Servières Hauts et le massif de la Ramasse, le croissant de Notre Dame du Peyrou se présente comme un ensemble de trois petits reliefs dont l'altitude moyenne est de 200 mètres. Depuis la route de Bédarieux, en venant de Villeneuveville, c'est l'enchaînement global de ces reliefs verdoyants qui est perçu et appréciable. Cet ensemble de petits mamelons constitue un véritable seuil paysager séparant les vallons du Rhonel et des Servières. La chapelle Notre Dame du Peyrou qui daterait du XIV^{ème} siècle est un monument classé en tant que Monument Historique. Sa situation sur un promontoire, dans un écrin de verdure, crée une mise en scène de grande qualité lors du franchissement de ce seuil. Les touches argentées des vergers d'oliviers, les sculptures des terrasses viticoles, les silhouettes majestueuses des grands bosquets de pins d'Alep et pins pignon, les flèches aériennes des cyprès de Provence offrent un cadre paysager remarquable. Un mitage s'est exercé sur les flancs de ces reliefs .

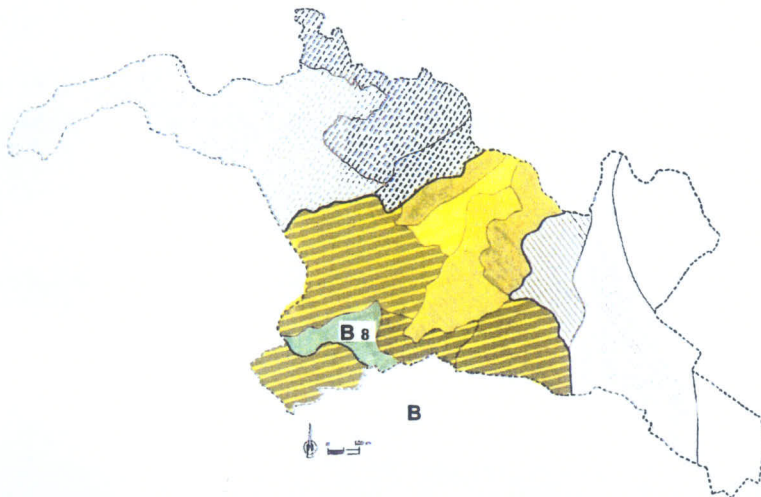


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

B - Les Hautes Collines

B8 - Le triangle viticole de la Faïence



L'unité du triangle de la Faïence se situe entre la montagne de la Bruyère, la longue colline des Servières Hauts et les petits reliefs en croissant de Notre Dame du Peyrou. Ce triangle agricole dépasse en réalité le cadre communal et englobe le site de la manufacture de Villeneuvevette. La route D32E traverse cet espace en son milieu et en offre une découverte intéressante. Depuis cette route des vues s'ouvrent vers la manufacture de Villeneuvevette. La ripisylve du ruisseau de Servières marque la fin de ce paysage fortement agricole. Des terrasses viticoles sont bien visibles sur les flancs des Servières Hauts. Les lignes de pierres sèches claires contrastent avec le vert sombre de la garrigue contenue sur les sommets. De très beaux exemples de mazets à quadruple toits ou à un étage et de capitelles sont mis en scène par le paysage très ouvert des ceps de vignes. Le mas de la Faïence, qui donne son nom à l'unité, apparaît comme un cas remarquable d'architecture rurale vernaculaire. Les cyprès et l'oliveraie qui l'entourent signalent sa présence de loin. Quelques habitations récentes sont présentes dans la partie basse, la plus plane, du triangle annonçant la pression foncière qui s'exerce sur ce territoire.

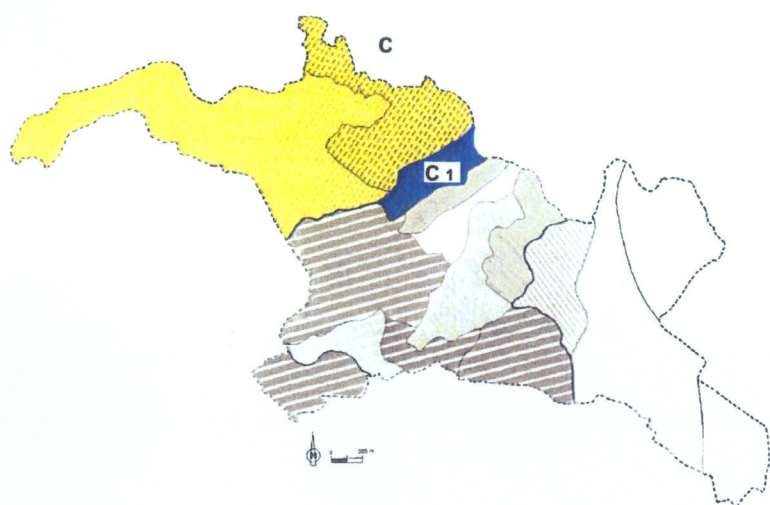


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

C - Les paysages du Salagou

C1 - Les terrasses viticoles de Frigoulas et Serres del Pous



Situé entre le Pioch Comte et le Puech Rouch, un triangle de terres viticoles s'ouvre vers le lac du Salagou. Cette unité correspond au passage de la faille majeure de la bordure complexe de Clermont-l'Hérault. Les argiles du Trias ont été propices aux cultures. Ce paysage remarquable, aux portes du Salagou, se compose d'étroites lanières de terres portées par des terrasses de pierres sèches et des talus broussailleux. Une petite route menant à la bergerie de Germane permet de traverser ce paysage très soigné. La D140 puis la D156 longent cette unité offrant, peu à peu, des échappées visuelles vers le lac. De petits mazets, adossés au relief, traduisent une vocation viticole ancienne. De longs cyprès et des bosquets de chênes et de pins offrent des verticales dynamisant les sculptures horizontales des terrasses.

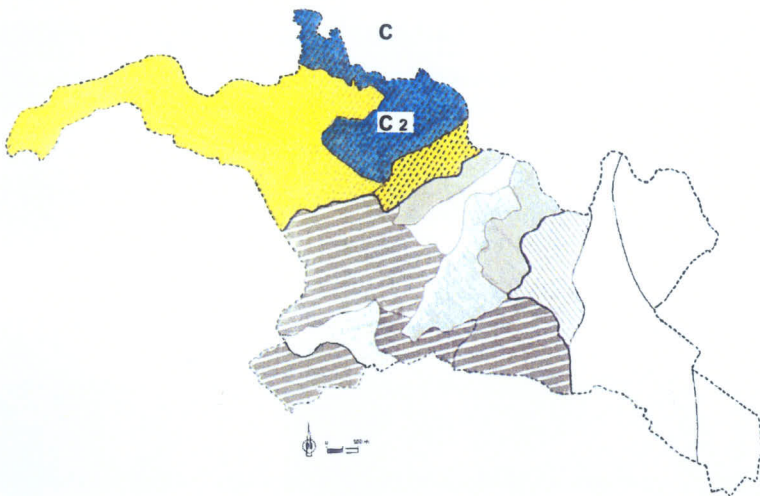


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

C - Les paysages du Salagou

C2 - Les plateaux basaltique de Puech Rouch, Germane et l'Auvergne



D'après le géographe Paul Marres, le bassin du Salagou est un formidable encombrement de tables et de pitons. Les tables ont été formées par des coulées de basalte ayant recouvert la « ruffe » (argilites-pélites rouges). Les roches basaltiques ont constitué un bouclier face au travail de l'érosion et présentent aujourd'hui, pour les plus grandes collines entourant le Salagou, un sommet plat. L'unité des plateaux basaltiques comprend le plateau de Germane - Puech Rouch (culminant à 307 mètres) et le plateau de l'Auvergne (culminant à 334 mètres). Le plateau de l'Auvergne est la plus vaste table basaltique encombrant la région. Les contre-forts des plateaux présentent une végétation typique de garrigue (romarin, genêt scorpion, thym) et quelques boisements de chênes verts et blancs. Les sommets offrent un paysage plane de bocage méditerranéen. Haies basses, cordons broussailleux, grandes cépées de chênes verts en bordure de parcelles soulignent la trame du parcellaire. Le paysage issu du pastoralisme s'exprime par de très belles capitelles sur le plateau de l'Auvergne et par la présence d'une bergerie importante (350 moutons) sur le plateau de Germane.

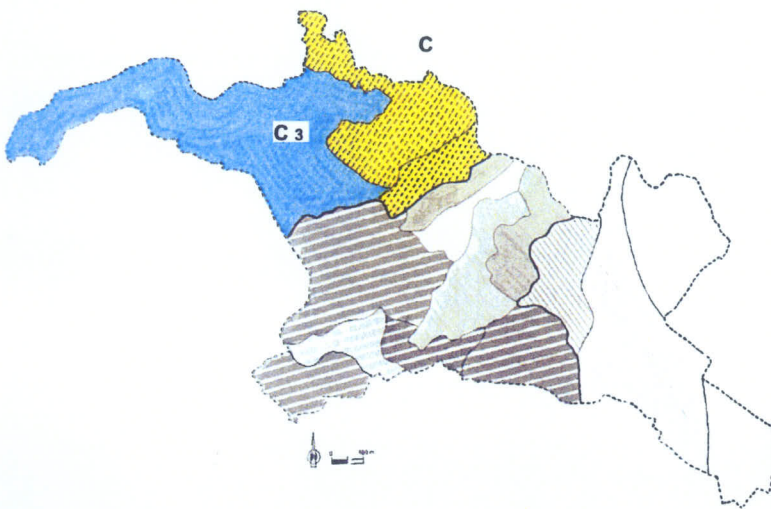


III - Les unités paysagères

Les sous-unités paysagères

C - Les paysages du Salagou

C3 - Rives et presqu'îles du Salagou: La Roque, La Sure, Rouens, Mont Redon et Le Lac



Cette unité paysagère comprend le lac, ses berges et les trois grandes presqu'îles de la Sure, Rouens et Mont Redon. Le lac « barrage » du Salagou a été créé en 1968 sur 750 hectares pour écrêter les crues dévastatrices de l'Hérault et irriguer les terres agricoles. Les paysages du Salagou offrent une variété de formes, de couleurs et d'ambiances toutes particulières. La couleur rouge sombre de la « ruffe », mélange de marnes sableuses et de grès, caractérise fortement l'espace. Les reliefs de ruffe, façonnés depuis 250 millions d'années, ont gardé le souvenir des climats, des animaux et des paysages d'autrefois. Les bleus lumineux du lac contrastent avec les rouges coiffés de vert des presqu'îles. La végétation riveraine du lac et les ripisylves (saules, peupliers) des ruisseaux proches sont typiques des milieux humides. Roselières et iris d'eau constituent des milieux propices à la reproduction des oiseaux (canards, foulques, cormorans et poules d'eau). Les pitons ou presqu'îles émergeant du lac ont la forme de gigantesques chapeaux chinois. Sur leur couverture de ruffe se sont implantés successivement pelouses, landes à genêts et maquis de chênes verts. La colline de la Roque présente une particularité par son importante cheminée basaltique de couleur noire qui tranche avec la couleur rouge locale. Le lac du Salagou, ainsi que sa cheminée volcanique sont répertoriés en zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.



IV - Rappels historiques et tendance d'évolution

IV - Rappels historiques et tendance d'évolution

L'évolution de l'occupation humaine

Rappels historiques (d'après l'ouvrage : Images du patrimoine n°33, Clermont-l'Hérault et son canton, Ministère de la Culture et de la Communication, 1988)

L'origine de la ville : des sites en hauteur dès le VIème avant J.C

On a expliqué l'origine de la ville par l'existence d'un site en hauteur, permettant la surveillance d'un territoire et d'un carrefour important de rivières et de routes. Là se rassemblent, en effet, l'Hérault, son affluent la Lergue et son principal sous-affluent : le Salagou ; les vallées de ces cours d'eau furent autant de voies de passage vers le haut Lodévois et les Causses d'une part, et d'autre part vers la haute vallée de l'Orb par le col de la Merquièrre. La tranchée du Rhône était la voie la plus courte pour se rendre à Bédarieux.

Deux sites dominent le territoire à 200 m d'altitude environ : **la Ramasse**, au sud du Rhône, **le Pioch** au nord. L'intérêt du premier fut très tôt reconnu : des fouilles récentes ont en effet mis au jour sur ce plateau, un oppidum occupé à partir du VIe siècle avant Jésus-Christ et réorganisé à l'intérieur d'un rempart à la fin du Ve siècle. L'époque de l'occupation du second site est inconnu. Mais, entre le Ve et le IIIe siècles après J.C, des habitats se développèrent dans la plaine, sur les berges du Rhône, près des voies de communication. Plusieurs «villae» ont été identifiées pour l'époque gallo-romaine et wisigothique : Fouscaïs et Peyreplantade dans la plaine de l'Hérault, ou Malmont dans le petit bassin de la Dourbie situé dans la commune de Villeneuve.

La création de la ville du XIème au XIIIème siècles :

L'occupation du Pioch et les origines de la ville elle-même ne sont qu'à l'état d'hypothèses. **La rive gauche du Rhône** était certainement plus favorable à l'établissement d'une agglomération que la rive abrupte dévalant de la Ramasse. Outre la présence du ruisseau, **des fontaines furent le centre de trois quartiers** : la fontaine de la ville, celles de la Frégère et de la Coutellerie. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'apparaissent les premières données historiques prouvant l'existence d'un lieu d'échanges. Dans les textes, apparaissent simultanément la première mention d'un baron de Clermont, Bérenger de Guilhem (en 1130) et celle de marchands (1140). Les premières paroisses se seraient organisées autour des trois églises : Saint-Paul, Saint-Etienne de Rougas et Saint-Etienne de Gorjan. Saint-Etienne de Gorjan est la seule restante. Son site, situé à l'écart du bourg, accueillit successivement un couvent de bénédictines (XIVe siècle) puis de Récollets (XVIIe siècle) et enfin l'hôpital (XIXe siècle).

A partir du XIIe siècle, l'histoire de Clermont est marquée par des conflits politiques et religieux dont l'enjeu principal au Moyen Age était les franchises communales. Il semble qu'une charte ait été accordée, dès le XIIe siècle ou au début du XIIIe, puisque, en 1242 un arrêt du Sénéchal de Carcassonne prive la ville de consulat. Ces droits seront restitués en partie à la population en 1274 et en totalité en 1347.

Le développement des faubourgs au XIVème siècle:

La fin du XIIIe siècle et le XIVe siècle ont été une période de développement économique et de croissance urbaine. En effet, en 1275, il est décidé de réunir les trois paroisses.

La transaction passée entre Bérenger de Guilhem et les habitants en 1347 nous donne une image relativement complète de la ville. Transaction par laquelle la ville achète ses franchises au Roi Philippe VI. Cet acte permet d'évaluer la population, à environ 3 500 ou 4 000 habitants dont le revenu agricole consiste « le plus en vin et en vendange ». La terre ne paraissant guère favorable au froment. Les consuls obtiennent le contrôle de la fabrication du drap et de la laine. L'activité intensive des fours à plâtre entraîne une pénurie de bois. La communauté obtient le droit de faire construire une place publique et une maison consulaire. Enfin, ce texte témoigne de l'encombrement de la ville qui semble encore entièrement contenue dans son enceinte et introduit un début de réglementation d'urbanisme : les habitants sont en effet autorisés à conserver «les porches, les passages, couverts et avancées» des maisons qui existent déjà, mais le droit d'en créer de nouveaux sera désormais réservé au seigneur. A cette date, les marchés sont encore entièrement situés intra-muros. C'est là que se tiendra jusqu'à la Révolution, le marché au blé.

IV - Rappels historiques et tendance d'évolution

L'évolution de l'occupation humaine

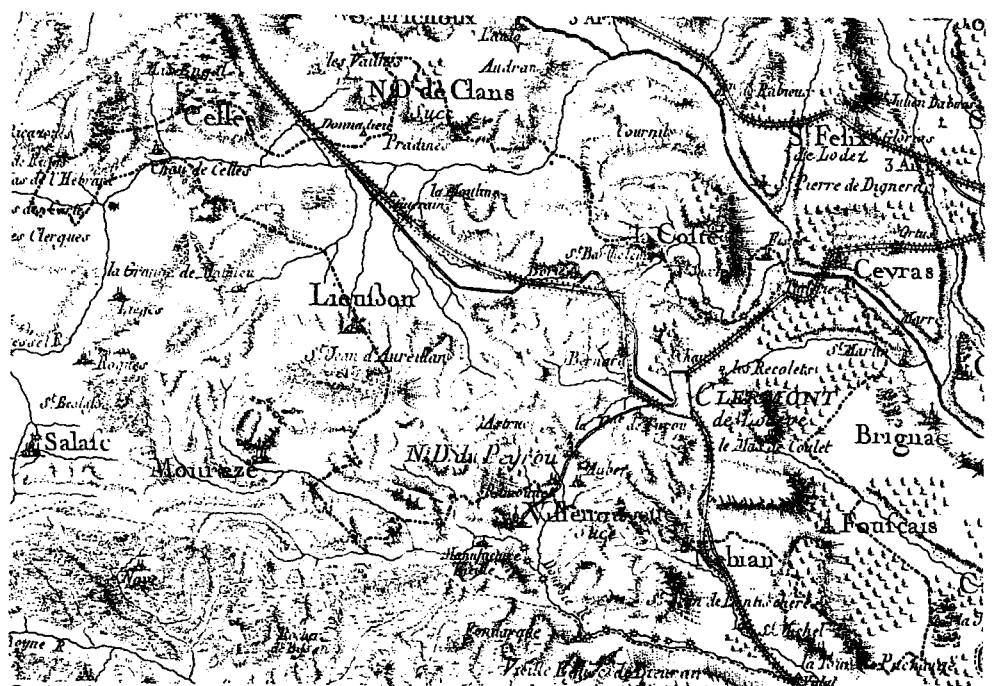
Si la formation de la ville au cours du XIIe siècle reste encore l'objet d'hypothèses, sa configuration, à la fin du XIVe siècle, apparaît plus clairement. Une enceinte dotée de tours de plan carré et de trois portes enferme un habitat particulièrement dense caractérisé par l'existence de passages couverts, et de façades en surplomb. En 1380 de nouveaux quartiers qui s'étendent hors les murs seront protégés : ce sont les faubourgs de la Coutellerie, de Saint-Paul, de la Frégère et de Rougas. La belle collégiale, avec son enclos renfermant un cimetière, et la demeure claustrale des prêtres forment, entre la muraille de la ville et le Rhône, comme une deuxième forteresse. Au sud du ruisseau, face à Saint-Paul, le couvent des Dominicains occupe le vaste enclos dans lequel sera construit le lycée à la fin du XIXe siècle. La ville possède également, hors les murs, un hôpital et une maison consulaire qui ont complètement disparu.

La spécialisation des faubourgs et la construction de belles maisons en campagne du XVème au XIXème siècles :

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, il n'y aura guère de changement dans la topographie. Cette période correspond à la spécialisation des faubourgs établis le long du Rhône. Au sud-ouest de Saint-Paul s'installent des tanneries spécialisées dans la fabrication des basanes ; les cuves contenant les bains de chaux pour le trempage des cuirs laisseront leur nom à la rue et au quartier des Calquières. Enfin, dans le quartier de la Frégère, s'établissent des activités liées à la production de drap.

Au XVIIe siècle, en effet, le développement de la production de draps fins « londrins seconds » dont Colbert encourage l'exportation vers le Levant, entraîne un enrichissement des marchands clermontais qui font construire de belles maisons hors les murs. L'intra-muros est déjà plein et insalubre. C'est surtout au début du XVIIIe siècle que se regroupent, entre la rue Frégère et le Rhône, les stades les plus importants de la fabrication du drap (filature, teinture, apprêts) et leur demeure des grands fabricants.

A partir de 1760, les consuls manifestent la volonté d'aménager la ville. En 1765, ils donnent l'autorisation d'ouvrir des baies dans le mur d'enceinte. Les murailles qui reliaient la collégiale à la fortification sont démolies. L'espace libre des anciens fossés, dans lesquels se tenaient depuis longtemps les marchés, sont aménagés. La halle au blé est reconstruite en 1768 sur son emplacement d'origine. Dans le même temps, les consuls font procéder à l'assainissement de l'habitat intra-muros. Cet habitat était caractérisé par son entassement, par la mauvaise qualité de sa construction. Si l'on trouve encore dans la ville des murs en pan-de-bois masqués par les enduits, les maisons à surplomb ont presque totalement disparu à l'exception de quelques vestiges situés rue de la Fontaine de la ville.



Carte de Cassini : la carte représente les grands axes de communication, la position de la ville callée entre les puechs et le massif de la Ramasse, les différents reliefs et la vallée de l'Hérault couverte de vignes.

IV - Rappels historiques et tendance d'évolution

L'évolution de l'occupation humaine

L'extension de la ville vers l'est au XIXème siècle :

Au cours du XIXe siècle, différentes entreprises d'urbanisme donnèrent à la ville la physionomie qu'elle gardera jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'aménagement des boulevards : création d'un ensemble de places, « de quais», séparés de la circulation sur lesquels se tenaient les marchés, construction d'une nouvelle mairie.

Vers le milieu du siècle qu'une municipalité ambitieuse favorisa l'extension de la ville vers l'est, entre le quartier Saint-Paul et le Rhône.

Un premier axe est créé en 1839 : la rue Napoléon (actuellement rue René-Gosse) qui sera prolongé en 1858 par la «promenade du quai» prenant successivement le nom d'Allées du Tivoli puis d'Allées Roger-Salengro. Par souci de développement économique, la municipalité négocia avec la Société des chemins de fer du Midi, la modification du tracé de la ligne Agde-Lodève. Elle s'engagea financièrement afin d'obtenir le rapprochement du tracé par rapport à la ville de façon à permettre la construction du «bâtiment des voyageurs» dans l'axe de la nouvelle promenade.

En 1868, un deuxième axe, perpendiculaire au premier (actuel boulevard Gambetta), est ouvert : celui de la route de Montpellier. Le quartier créé autour de ces deux axes présente un caractère à la fois rural et urbain répondant bien à la double activité de Clermont : les maisons des rues latérales sont des maisons de village semblables à celles des faubourgs des bourgs viticoles tels que Nébian ou Paulhan. Le long des axes principaux de petits immeubles sont construits. Ces nouveaux quartiers permirent d'accueillir une population nouvelle mais aussi d'abandonner des îlots vétustés situés dans la vieille ville, sous le château.

La dispersion de l'habitat au XXème siècle :

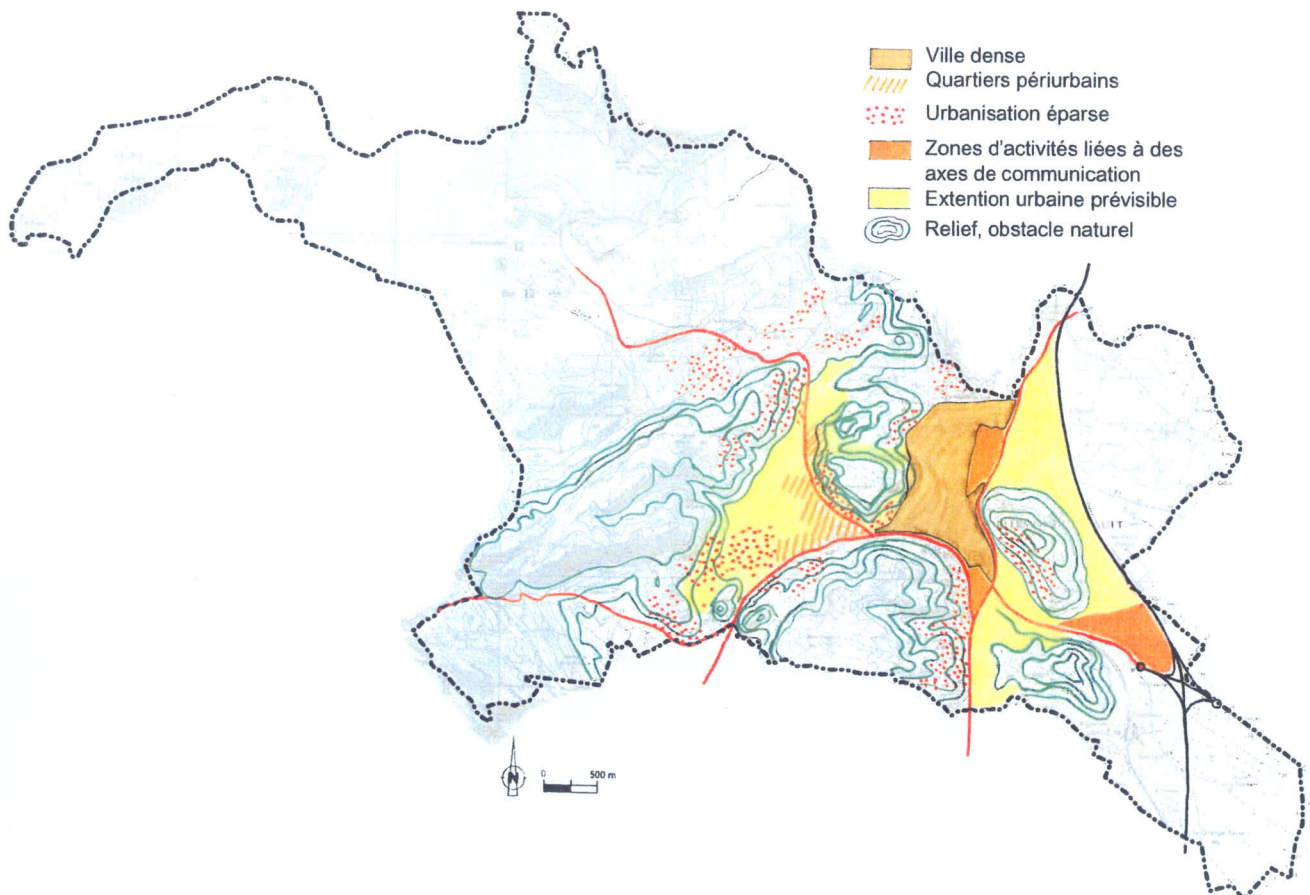
Au XXème siècle, la ville connaît une nouvelle extension, une importante activité commerciale et un essor touristique favorisé par la création en 1968 du lac du Salagou. Dans les années 60.- 70, un mitage se développe sur les puechs dominants la ville et le long des axes routiers vers Bédarieux, le lac et Liausson. Le mitage des Hautes Collines se poursuit jusqu'en 1982 où le nouveau P.O.S affirme la volonté de stopper cette tendance. La mise en place d'opérations d'ensemble permettant la mise en place de quartiers résidentiels et la réalisation d'équipements publics caractérisent les dernières décennies. Le passage de l'autoroute A75 marque fortement le paysage et apporte de nouvelles perspectives de croissance pour Clermont-l'Hérault.

Cette vue aérienne (Cliché Henrard, 1957) prise de l'est montre la situation de la ville aux pieds des deux hauteurs de la Ramasse au sud et du Puech Castel au nord. Elle met en évidence le développement des différents quartiers depuis le château fort jusqu'au Rhône et en particulier le faubourg édifié au milieu du XIXe siècle entre l'ancienne ville, la route de Bédarieux et la voie ferrée à l'est. La rue du Doyen René Gosse est l'axe qui relie ces quartiers à partir de la Collégiale Saint-Paul et les allées Roger Salengro (anciennes allées de Tivoli) où l'on trouve le théâtre. Les reliefs entourant la ville sont peu boisés, les jeux de terrasses sont très lisibles. Le vallon du Rhône et du Périgne est encore totalement agricole.



IV - Rappels historiques et tendance d'évolution

La tendance d'évolution



Les collines ont longtemps constituées des obstacles naturels à l'urbanisation. Dans la deuxième moitié du XXème siècle, ces collines ont été investies, en partie, par de l'habitat individuel. La plaine viticole et les vallons agricoles ont été protégés. La tendance actuelle semble inverser la première investigation du territoire et tend vers un étalement de l'urbanisation sur ces terres agricoles et la limitation de la construction sur les collines.

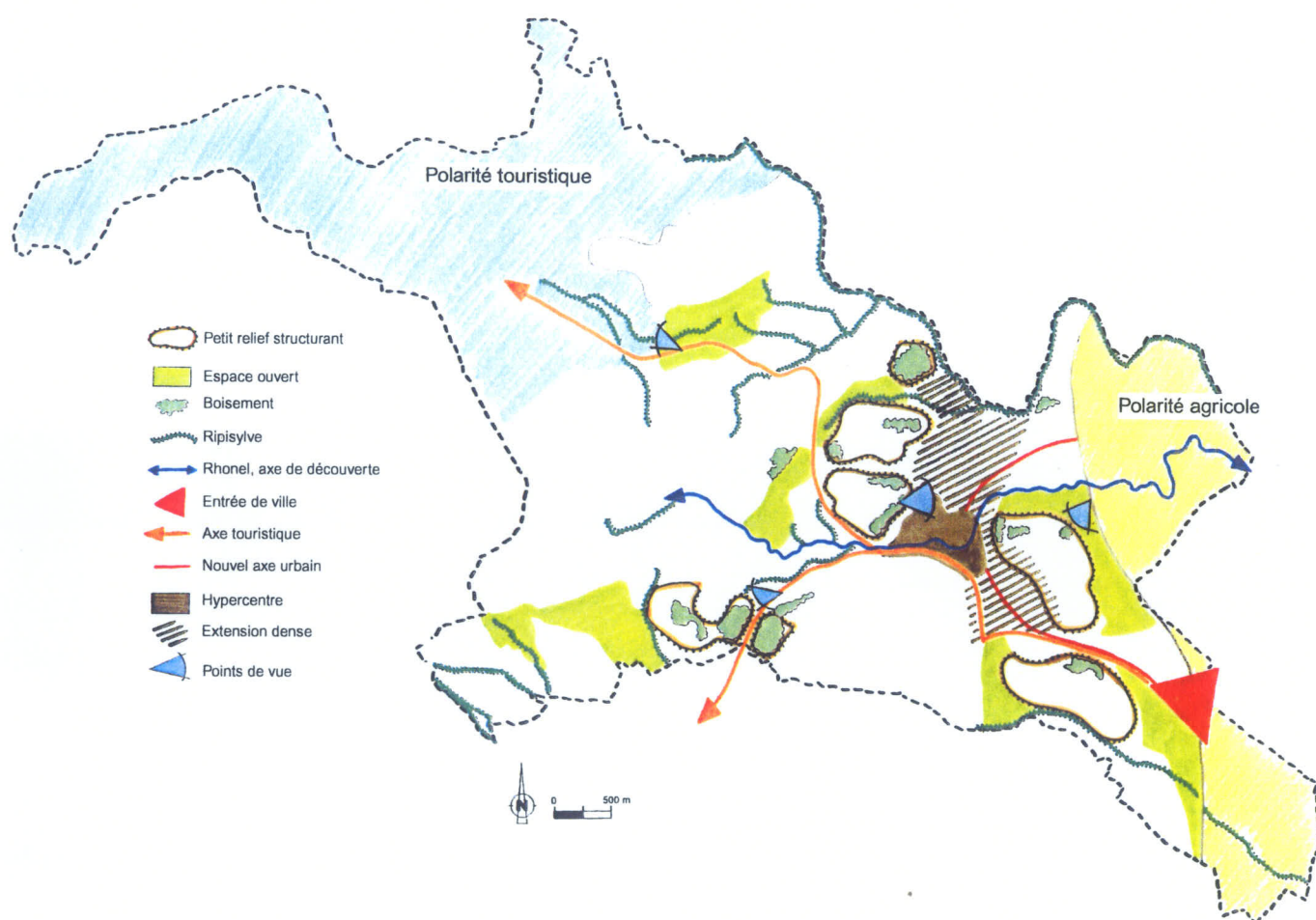
La lecture du territoire nous permet de repérer le déplacement progressif des limites par l'avancée de l'urbanisation : vers l'est, par exemple, la ligne de chemin de fer puis la nationale 9 ont constitué des limites artificielles fortes ; aujourd'hui, il est prévisible que l'autoroute A75 devienne la prochaine limite urbaine.

Ainsi, deux grands zones d'urbanisation se profilent : à l'ouest le comblement du vallon du Rhonel et du Rieu Périgne, à l'est la plaine viticole jusqu'au tracé de l'autoroute.

V - Les enjeux paysagers

V - Les enjeux paysagers

Synthèse des enjeux



V - Les enjeux paysagers

Il ne s'agit pas de limiter les droits à la construction mais de prendre position avec une urbanisation qui aurait un rapport volontaire au paysage.

Partant de l'analyse précédente les enjeux peuvent être synthétisés de façon suivante :

Enjeux n° 1 : des structures paysagères fondamentales à maintenir lisibles et à valoriser

Reconnaître les différentes unités paysagères :

L'analyse paysagère a permis de dégager trois grandes unités paysagères fondamentales : la vallée de l'Hérault, les Hautes Collines, les paysages du Salagou. La reconnaissance de ces entités spécifiques permet de comprendre le cadre de vie sur lequel les aménageurs sont appelés à intervenir et la valorisation de ces dernières à travers les projets de paysage et d'urbanisme.

Maintenir et mettre en scène les points de vues remarquables :

Des points de vue privilégiés (depuis les routes et les collines) permettent de lire le territoire communal. Il est important de préserver ou de mettre en scène ces «fenêtres paysagères» sur la ville de Clermont - l'Hérault, sur les montagnes alentour et sur l'ensemble de la vallée de l'Hérault.

Préserver le socle naturel original du territoire :

- **Des reliefs comme cadre à l'urbanisation** : L'analyse a montré que plusieurs reliefs majeurs couverts de bois, de garrigue ou striés de cultures servent d'écrin à la ville et de tremplins vers l'horizon. Toute intervention sur ces reliefs demande avant tout une réflexion de choix d'urbanité. Cette réflexion devrait mener à une volonté de préservation des sommets des collines au travers d'une politique foncière au bénéfice des espaces publics.
- **Limiter les modifications topographiques** : Les jeux de relief dans les vallons et les structures en terrasses composant les collines sont le fondement même du paysage. La préservation des terrasses de pierres et l'intégration au relief des futures constructions sont les garants du maintien de la qualité du paysage.
- **Préserver la richesse végétale** : La couverture végétale par sa richesse et son originalité raconte à la fois un paysage méditerranéen naturel et un paysage composé par l'homme depuis des siècles. Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, les ripisylves des cours d'eau, les alignements et bosquets remarquables, les arbres isolés et les haies structurantes, les massifs forestiers, les places plantées, les vergers traditionnels sont autant d'éléments à valoriser.
- **Maintenir des espaces ouverts** : Des clairières sur les collines, des prairies dans les vallons, des pâturages sur les plateaux, les vignes dans la plaine sont autant de « respirations » pour un territoire somme toute assez boisé.

V - Les enjeux paysagers

Enjeux n° 2 : des éléments patrimoniaux à valoriser et des sites à forts potentiels

Respect et valorisation d'un patrimoine construit de qualité :

- **Conserver et à valoriser le centre ville** : La vieille ville possède une qualité architecturale et un intérêt indéniable. Elle mérite d'être valorisée (ravalement de façade, réhabilitation de certaines places, mise en scènes des plus belles ruelles, études des déplacements piétons...).
- **Valoriser les traces agro-pastorales du paysage** : Tout un petit patrimoine construit apporte une valeur réelle au paysage et mérite d'être préservé ou réapproprié en douceur. Les mazets, petites constructions agricoles, dans leur diversité de forme et de hauteur émaillent le territoire tout entier. Les capitelles, abris pour les bergers, représentent des agencements savants de pierres d'une grande sobriété. Enfin, des réseaux entiers de clapiers, chevauchent les collines, limitent les parcelles ou bordent les chemins d'exploitation.
- **Respecter et mettre en valeur le patrimoine historique** : Aujourd'hui, le site du château féodal, s'il est accessible, est peu mis en valeur. De beaux mas, ainsi que de grands domaines, offrent une lecture historique du paysage. Ils sont à préserver avec leur atouts paysagers (bosquets, allées d'honneur, terrasses, vergers, parcelles agricoles proches). Les chapelles de Notre Dame du Peyrou et de Notre Dame de la Consolation sont situées sur des endroits clefs du territoire, des seuils verts à respecter.

Des sites à forts potentiels à utiliser pour favoriser l'attractivité du territoire :

- **Créer des itinéraires de découverte, adopter une attitude pédagogique** : Un certain nombre de circuits de découverte du territoire autour de thèmes pourrait être mis en place : circuits des capitelles, cheminements des grandes vues, sentiers forestiers... Cela favoriserait la connaissance du paysage clermontais tout en permettant d'en apprécier ses ambiances. Des panneaux d'identification des richesses locales (noms des mas, des moulins, des cours d'eau, des monuments historiques...) et parfois même d'explication du paysage, à des endroits clefs, seraient porteurs pour le tourisme.
- **Le ruisseau du Rhonel, l'âme de la cité** : Le ruisseau du Rhonel est un atout majeur pour la commune. Lié à son histoire, son existence est porteuse de nombreux investissements humains. Ce ruisseau traverse des unités paysagères différentes, un projet autour de son parcours permettrait d'apprécier les diversités urbaines, naturelles et agricoles. Tout un patrimoine lié à son passage, usines, forme urbaine, ponts pourrait faire l'objet de restauration. Sa découverte et un cheminement lui étant lié le réhabiliterait comme un axe poétique piéton fort.

V - Les enjeux paysagers

Enjeux n° 3 : une stratégie urbaine pour Clermont-l'Hérault

Traiter les entrées de ville, travailler les seuils paysagers :

Les entrées de ville doivent être reconsidérées dans leur disparité car elles représentent des portes d'accueil du territoire. Elles s'alimentent de la qualité du paysage en place et pourraient s'inspirer des motifs du paysage clermontais. L'analyse a montré l'existence de plusieurs seuils qu'il serait intéressant d'améliorer ou tout simplement de marquer.

Lutter contre la banalisation du territoire :

- **Organiser et limiter la publicité** : Il serait nécessaire de proposer une charte graphique pour trouver une unité urbaine lorsque la publicité se trouve aux abords immédiats de la ville. Il serait parfois bon de la déplacer ou de la supprimer quand elle vient perturber des vues, des éléments remarquables (bosquets, murets de pierres sèches...) dans la campagne péri-urbaine.

- **Limiter l'impact du bâti des zones d'activités et des zones commerciales, éviter la prolifération d'espaces monospécifiques** : Clermont-l'Hérault possède trois zones spécialisées qui par leur situation (deux d'entre elles s'étalent sur des entrées de ville) sont fortement visibles. L'aménagement paysager de ces zones est nécessaire pour favoriser leur intégration et leur rattachement au tissu urbain existant.

Requalification de la route nationale 9 :

Avec l'arrivée de l'autoroute A75, la RN9 est appelée à acquérir une nouvelle vocation, plus urbaine. Autrefois, axe à grande vitesse, son déclassement et sa requalification en boulevard urbain s'avèrent un enjeu majeur pour la ville de Clermont-l'Hérault. Cette route fera, ainsi, l'objet d'une étude paysagère spécifique.

Contenir le mitage, réfléchir à l'identité des nouvelles zones urbanisables :

- **Canaliser l'urbanisation** : L'urbanisation diffuse qui a mité une grande partie du territoire peut être «canalisée», c'est à dire contenue à certains endroits, densifiée à d'autres. C'est un travail délicat de couture qui ne doit pas aboutir à des propositions radicales telles que la non constructibilité sur les collines ou la non constructibilité en plaine ou dans les vallons. La réflexion paysagère n'aboutit en rien à des interdictions, elle propose des limites paysagères qu'il serait bon de prendre en compte.

- **L'identité des nouvelles zones urbanisables** : Le caractère des nouvelles zones urbanisables pourrait se rapporter à des thèmes paysagers pour éviter l'importation anonyme de modèles banlieusards en contradiction avec le paysage local. Les limites naturelles ou construites, la connaissance des potentiels paysagers en place orienteraient les choix.

VI - Le projet de paysage

VI - Le projet de paysage

Le projet de paysage propose, à partir de concepts issus de l'analyse, d'énoncer des orientations d'aménagement possibles. Le projet communal repose d'une part, sur la prise en compte du développement urbain et d'autre part, sur le respect d'un environnement naturel et patrimonial de qualité.

L'analyse a montré la richesse des paysages de la commune de Clermont - l'Hérault. Le projet de paysage qui en découle doit permettre de conserver les identités paysagères tout en allant vers une valorisation et une amélioration du cadre de vie.

Les actions répondent à une situation actuelle du paysage et ne sauraient donc, pour cela, engendrer un projet communal figé dans le temps.

Dans l'optique d'une recherche de qualité, la mise en place de ces actions ne pourra se faire que par le biais de programmations et de consultations de spécialistes. Chaque action devra être l'occasion pour les différents partenaires de se positionner sur le devenir de la commune en identifiant les incidences et les priorités.

VI - Le projet de paysage

Les actions dans chaque unité paysagère

A1 - La plaine viticole

1 - Préservation :

- Les structures végétales fortes : les haies de cyprès, les bosquets remarquables...
- Le potentiel agricole des terrains de la plaine
- Les petits éléments d'architecture vernaculaire : les mazets...
- Les ripisylves du Rhonel et de la Lergue
- Les arbres d'alignements remarquables : les platanes bordant les routes (D4E3, RD2)

2 - Valorisation :

- Le passage du Rhonel, participation à un trajet de paysage
- Les seuils paysagers et les entrées de ville : seuil de « Belle Vue », entrée en arrivant de Brignac
- Les vues vers les premières collines et sur la ville

3 - Stratégie urbaine :

- Réflexion sur le devenir des terres situées entre l'autoroute et la RN9 au nord, entre la voie ferrée et l'autoroute au sud.
- Insertion paysagère de l'extension prévue de la zone industrielle.
- Quelle image première offrir à travers les portes d'entrée depuis l'autoroute : mise en scène de la porte de la plaine de Ceyras et de porte de la plaine languedocienne.

A2 - Les premières collines de Gorjan et de Roque Sèque

1 - Préservation :

- Les structures végétales fortes : les bosquets de pins pignons et de cyprès, les arbres remarquables isolés en bordure de parcelle (chênes blancs, fruitiers...), les cordons d'arbustes installés sur les talus.
- Les structures paysagères soulignant le relief : les terrasses, les murets de pierres sèches et les talus.
- Les petits éléments patrimoniaux bâtis : les mazets
- La ripisylve du « valat des Gourps »
- Les vues sur « Notre Dame de la Consolation » depuis les petites routes.
- L'écrin de verdure autour de « Notre Dame de la Consolation »

2 - Valorisation :

- Le paysage des collines dans sa globalité est emblématique pour Clermont - l'Hérault.
- Les collines pourraient être des promontoires aménagés offrant des vues sur la plaine de l'Hérault.
- Le passage du ruisseau « le Gareil », entre les deux collines, est actuellement un atout paysager non utilisé dans la mise en scène de l'entrée de ville.
- Le ruisseau de Fontenille peut être un atout dans l'extension de la future urbanisation
- Le seuil paysager de « Mon Repos » avec son très beau domaine reste peu lisible.
- L'ancienne voie ferrée pourrait être utilisée comme axe de découverte piétons, cycles

VI - Le projet de paysage

3 - Stratégie urbaine :

- La réhabilitation de la RN9, en particulier l'arrivée sur le centre commercial depuis Nébian
- Offrir des fluidités piétonnes de l'urbanisation ancienne vers la colline de Gorjan, de l'urbanisation future vers la colline de Roque Sèque
- L'urbanisation future du triangle viticole entre les deux collines va avoir un rôle de « vitrine urbaine » par sa position au sortir de l'autoroute, la qualité urbaine garantira une véritable continuité avec la ville ancienne.
- Le flanc ouest de la colline de Gorjan est aujourd'hui mité par quelques habitats, il peut être comblé par une urbanisation respectueuse du relief et surtout une densité qui fasse « ville » et non campagne résidentielle.

A3 - La ville dans son écrin

1 - Préservation :

- Les éléments faisant partie de l'urbanisme végétal : les places plantées, les promenades ombragées
- Les perspectives des rues aboutissant sur les collines boisées
- Les vues sur le château féodal en particulier depuis le boulevard Ledru Rollin et la rue Coutellerie
- Tout le riche patrimoine architectural de la ville ancienne
- Les ripisylves des ruisseaux du « Périgne » et de « Picherille » au nord du quartier « le Souc ».

2 - Valorisation :

- Le passage du Rhonel au sein de la ville est un atout fort qui mérite une réappropriation plus importante
- Le passage de l'ancienne voie ferrée pourrait être réhabilité en axe de découverte
- Un travail de restauration pourrait être appliqué à des rues de la vieille ville

3 - Stratégie urbaine :

- Les fluidités piétonnes vers le « Pioch Castel » et le massif de la Ramasse, deux entités paysagères majeures, lieux intéressants de promenades, mériteraient d'être étudiées.
- La réhabilitation de la RN9 en boulevard urbain
- L'étude du seuil du « Rieu Périgne » et le rattachement des habitats individuels, situés entre le Rieu Périgne et le ruisseau de Picherille, à l'ensemble de la ville, paraissent importants.

B1 - Les puechs bordant la ville : Puech Castel, Fontainebleau, St Peyre et Picherille

1 - Préservation :

- Les ripisylves des ruisseaux du Rhonel et du Rieu Périgne
- Les structures végétales fortes : petits bois et bosquets de pins, haies arbustives et arborées
- Les terres cultivées en particulier les vergers
- Les structures horizontales construites : les réseaux de talus, les terrasses
- Le petit patrimoine architectural : les mazets
- Les vues panoramiques sur la ville et la plaine de l'Hérault

VI - Le projet de paysage

2 - Valorisation :

- L'accès au château fort ainsi que ses abords sont peu soignés, ils mériteraient réellement une étude et un projet de réhabilitation
- Ces collines aux abords immédiats de la ville sont les futurs pôles de verdure pour des promenades de proximité des habitants, la ville doit se préoccuper de l'évolution de la et de la gestion de ces terrains.
- De nombreux points de vues sur la ville pourraient être mis en scène

3 - Stratégie urbaine :

- Entre les Puechs Castel et St Peyre, un étroit couloir urbain va relier le quartier de Fontainebleau et la ville de Clermont-l'Hérault, il s'agira de trouver une réelle transition urbaine entre la ville et la campagne résidentielle.
- Il serait important de créer des fluidités piétonnes transversales des piochs vers les futurs quartiers urbains.

B2 - Le massif de la Ramasse

1 - Préservation :

- Le massif de la Ramasse constitue un grand espace de nature aux abords immédiats de la ville
- Sa couverture forestière, la chênaie qui se reconstitue et l'essaimage naturel de pins, peut être protégée et gérée.
- Des alternances de pleins (bois) et de vides (pelouses) offrent des ambiances intéressantes

2 - Valorisation :

- Le massif de la Ramasse est un paysage qui a beaucoup évolué, il reste encore de nombreuses traces de son exploitation passée : réseaux de murs de pierres sèches, mazets, capitelles...
- Des sentiers de promenade pourraient être mis en place, en utilisant les anciens chemins ruraux d'exploitation, aboutissant aux différents quartiers.
- Les coupes rases contre les incendies devraient être moins radicales et suivre plus finement le paysage

3 - Stratégie urbaine :

- Un travail de frange est à réaliser entre le départ d'urbanisation sur le versant Est de la Ramasse depuis la RN9 et le milieu boisé de cette dernière.
- Des fluidités piétonnes des nouveaux quartiers vers la Ramasse (perpendiculaires à la RN9)

B3 - Le vallon du Rhonel, de l'Arnet, de Fontenay et des Sévières

1 - Préservation :

- Les ripisylves des ruisseaux de Sévières, de Fontenay, de Rhonel et de l'Arnet
- Les grands domaines comme « Fontenay » ou « Les Marronniers » situés à proximité de la D908 mériteraient d'être protégés dans leur unité paysagère.
- Les lignes végétales fortes comme les alignements de fruitiers, les platanes remarquables
- Des bosquets et des arbres remarquables méritent d'être conservés
- Le potentiel agricole des terrains des vallons

VI - Le projet de paysage

2 - Valorisation :

- Des vergers existants pourraient être gardés et utilisés comme des futurs espaces publics.
- Le passage des ruisseaux sont des axes privilégiés pour offrir des promenades piétonnes au sein des quartiers (prévoir des emprises de part et d'autre au niveau du zonage).
- La ripisylve du Rhonel ainsi que ses abords devraient être entretenus
- L'entrée au delà du seuil du Peyrou demande une attention particulière pour les arbres remarquables et les beaux mas anciens qui bordent la route D908.

3 - Stratégie urbaine :

- Les vallons présentent des jeux de hauteurs intéressants, soulignés par des talus ou des murets, ces éléments sont à prendre en compte dans la future urbanisation.
- Toutes les terres des vallons, avec la raison alléguée qu'elles offrent des terrains plats, ne doivent pas être systématiquement construites. Il serait bon de maintenir des espaces agricoles .
- L'entrée en arrivant du Salagou sera à traiter.

B4 - L'avancée des Albacèdes, Sevières et Saint Sixte

1 - Préservation :

- Le paysage des collines se caractérise par ses terrasses, ces terrasses sont à conserver
- Maintien des vues intéressantes vers la ville de Clermont-l'Hérault et sur le vallon du Rhonel
- Protection du cordon boisé de pins d'Alep, chênes blancs et verts, versant nord
- Le patrimoine architectural rural ancien : les fermes et les mazets
- La couverture végétale présente une grande diversité, des éléments singuliers comme la présence importante de cyprès de Provence crée des verticalités intéressantes.

2 - Valorisation :

- La présence de très nombreuses capitelles associées à des réseaux de clapiers et de murs de pierres sèches mériterait une mise en valeur particulière, en particulier pour la colline des Albacèdes.
- Des cheminements et des promenades pourraient être créés pour découvrir ce petit patrimoine construit évoquant l'histoire du pays.

3 - Stratégie urbaine :

- L'avancée des Albacèdes, Sevières et St Sixte pourrait accueillir de l'habitat tout en respectant le relief de terrasses et en maintenant une couverture végétale importante comme c'est le cas aujourd'hui.

B5 - Le replat du Pioch de Comte, des Bories et de Font Chaude

1 - Préservation :

- Les ripisylves des ruisseaux de Cabrié, Négue Saoumas, des Bories et du Pioch Pialat
- La couverture forestière est à préserver au maximum

VI - Le projet de paysage

2 - Valorisation :

- Le tracé des ruisseaux de Cabrié et Négue Saoumas pourrait servir de support à une promenade piétonne jusqu'à la source de Font Chaude, cela permettrait de faire découvrir un paysage alternant entre clairières et bois.
- Le seuil de Cabrié qui est un passage vers les terres du Salagou mériterait un traitement particulier (panneaux d'information, choix d'orientation...)
- Limiter et réglementer les panneaux publicitaires

3 - Stratégie urbaine :

- La thématique de la clairière et de la lisière forestière déjà en place serait intéressante à maintenir et à enrichir pour accueillir une future urbanisation.
- Un travail de réflexion sur le choix des clôtures est particulièrement important pour l'habitat s'insérant dans les clairières.
- Une densité aérée est préférable, ainsi que le maintien de parcelles polymorphes.

B6 - Les longues collines boisées : domaine de Creyssels, Grange Haute, le travers des Servières, Randon et la Montagne de l'Agasse

1 - Préservation :

- Protection de la couverture boisée
- Maintien des rares couloirs agricoles comme espaces ouverts
- L'ambiance intimiste et feutrée des bois de chênes verts et pins d'Alep
- Les ripisylves des ruisseaux de Creyssels, du Rhonel, de la Font de Pibou, Du Serre de Gouty, de l'Arboussas et de la rivière de la Dourbie
- Le très beau domaine de Creyssels avec son amplitude paysagère (passage du ruisseau, arbres remarquables, espaces de prairies...)

2 - Valorisation :

- Aujourd'hui, les abords des routes soignés avec un travail sur la lisière est garant du maintien de la qualité du paysage. Cela permet d'ouvrir des perspectives entre les troncs et de laisser passer la lumière.
- Le seuil de « l'Ariole » menant vers les vignes du Salagou et le seuil de « la Font de Pibou » en transition vers le cirque de Mourèze pourraient être mis en scène par un travail jouant sur le végétal et la mise en place de panneaux signalétiques.

B7 - Le croissant de Notre Dame du Peyrou, Coussoules et Setvières

1 - Préservation :

- Le patrimoine architectural : les mas anciens, les mazets, propriété du XIXème, la Chapelle Notre Dame du Peyrou (classée monument historique)
- Les terrasses avec leurs murs de soutènement en pierres sèches
- Les vergers d'oliviers, les petits boisements de pins d'Alep et pins pignons, les bosquets remarquables

VI - Le projet de paysage

2 - Valorisation :

- Encouragement envers certains propriétaires à planter des arbres et des arbustes à proximité de leurs habitations pour mieux les intégrer au paysage, en particulier pour les villas construites sur le flanc touchant la route D32E3d.
- Des panneaux d'information, placés en amont du seuil, pourraient indiquer la présence de Notre Dame du Peyrou.

3 - Stratégie urbaine :

- Il faudrait prévoir une très faible augmentation de l'habitat sur les flancs visibles depuis l'arrivée de Villeneuve et depuis la route D32E3d.
- Il faudrait prévoir une zone de protection autour de la chapelle de Notre Dame du Peyrou.

B8 - Le triangle viticole de la faïence

1 - Préservation :

- Le potentiel agricole des terrains
- Les terrasses viticoles et leurs lignes de murs en pierres sèches
- Le patrimoine architectural rural : le mas de la Faïence
- Le petit patrimoine construit : mazets et capitelles
- Maintien des vues vers la manufacture de Villeneuve

2 - Valorisation :

- La ripisylve du ruisseau de Servières, actuellement composée majoritairement de cannes de Provence pourrait être étoffée d'arbres et d'arbustes, ce qui atténuerait visuellement l'impact des villas implantées sur le croissant des Servières et de l'Arnet.

C1 - Les terrasses viticoles de Frigoulas et Serres del Pous

1 - Préservation :

- La structure du paysage toute en terrasses
- La vocation agricole de cet espace (vergers, vignes)
- Les lignes végétales fortes : bourrelets végétaux installés sur les talus
- Les arbres isolés (cyprès et chênes blancs) et les bosquets remarquables
- Le patrimoine construit rural : petits mas et mazets

2 - Valorisation :

- Depuis les routes D140 et D156, quelques échappées visuelles offrent des vues sur le lac du Salagou. D'autres vues mériteraient d'être dégagées pour permettre une découverte progressive du lac.
- Un travail de sensibilisation des propriétaires pourrait être entrepris pour maintenir le paysage ouvert dans le cas des parcelles qui s'enfrichent.

VI - Le projet de paysage

C2 - Les plateaux basaltiques de Puech Rouch, Germane et l'Auvergne

1 - Préservation :

- C'est l'ensemble du paysage des plateaux avec ses réseaux de haies bocagères et ses prairies qui est à préserver.
- Le potentiel des terres utilisé pour l'agriculture et l'élevage
- Le patrimoine construit : les capitelles pour le plateau de l'Auvergne et la bergerie pour le plateau de Germane.

2 - Valorisation :

- L'aménagement de sentiers de promenade discrets, avec quelques belvédères face aux vues les plus intéressantes offrirait aux marcheurs le loisir de découvrir ces paysages de bocages insolites et l'ensemble du cirque du Salagou.
- Des panneaux expliquant le paysage actuel et son origine seraient un atout pour les touristes.

C3 - Rives et presqu'îles du Salagou : La Roque, la Sure, Rouens, Mont Redon et le lac

1 - Préservation :

- Protection de la végétation riveraine et des ripisylves des ruisseaux de la Pradette, de Creyssels et de Lairiolle.
- Protection des différents milieux végétaux
- Maintien des milieux ouverts pour la plaine de Creyssels

2 - Valorisation :

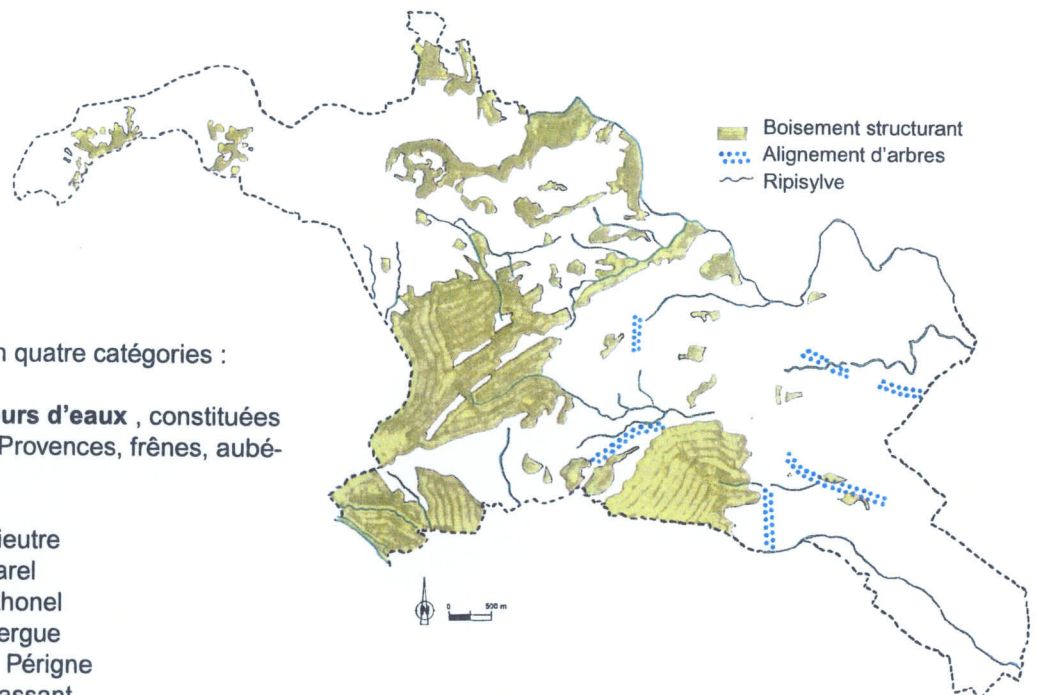
- Les abords du lac en arrivant par la D156E4 pourraient être plus soignés
- Des panneaux d'information, placés aux abords du parking et du camping, sur les différents milieux (pelouses, landes, maquis, roselières...) et sur le paysage auraient une valeur pédagogique et ludique.
- Aménagement de sentiers piétons au départ du parking

VI - Le projet de paysage

Détail des quelques actions

Action n°1 : des espaces boisés et des structures paysagères à sauvegarder

L'analyse a montré que la commune de Clermont - l'Hérault possède un patrimoine naturel riche qui participe à la spécificité de ses paysages. Les alignements de platanes le long des routes, les alignements de quartiers, les ripisylves ou reliefs boisés, enfin, les esplanades et places plantées doivent être au maximum conservés.



Ces boisements se divisent en quatre catégories :

- **les ripisylves des cours d'eaux**, constituées de chênes blancs, cannes de Provinces, frênes, aubépines, viornes...

- ruisseau du Lieutre
- ruisseau le Garel
- ruisseau du Rhonel
- rivière de la Lergue
- ruisseau Rieu Périgne
- ruisseau du Passant
- ruisseau de Cabrié
- ruisseau de Creyssels
- ruisseau de l'Ariole
- ruisseau des Servières
- ruisseau de la Font de Pibou
- ruisseau l'Agassou
- rivière de la Dourbie

- **les parcs et bosquets**, plantés d'essences nobles (platanes, cèdres cyprès, pins d'Alep...)

- le domaine Fontenay
- le domaine des Marroniers
- le domaine de Belle Vue
- le domaine de Mon Repos
- le domaine du lieu dit «la Barrière»
- boisement de la chapelle Notre Dame du Peyrou
- boisement de la chapelle Notre Dame de la Consolation

- **les alignements d'entrée de ville**, constituées d'alignements doubles d'arbres de grand développement (platanes)

- route D156Ea
- route D908
- route N9
- route RD2
- route D4E3

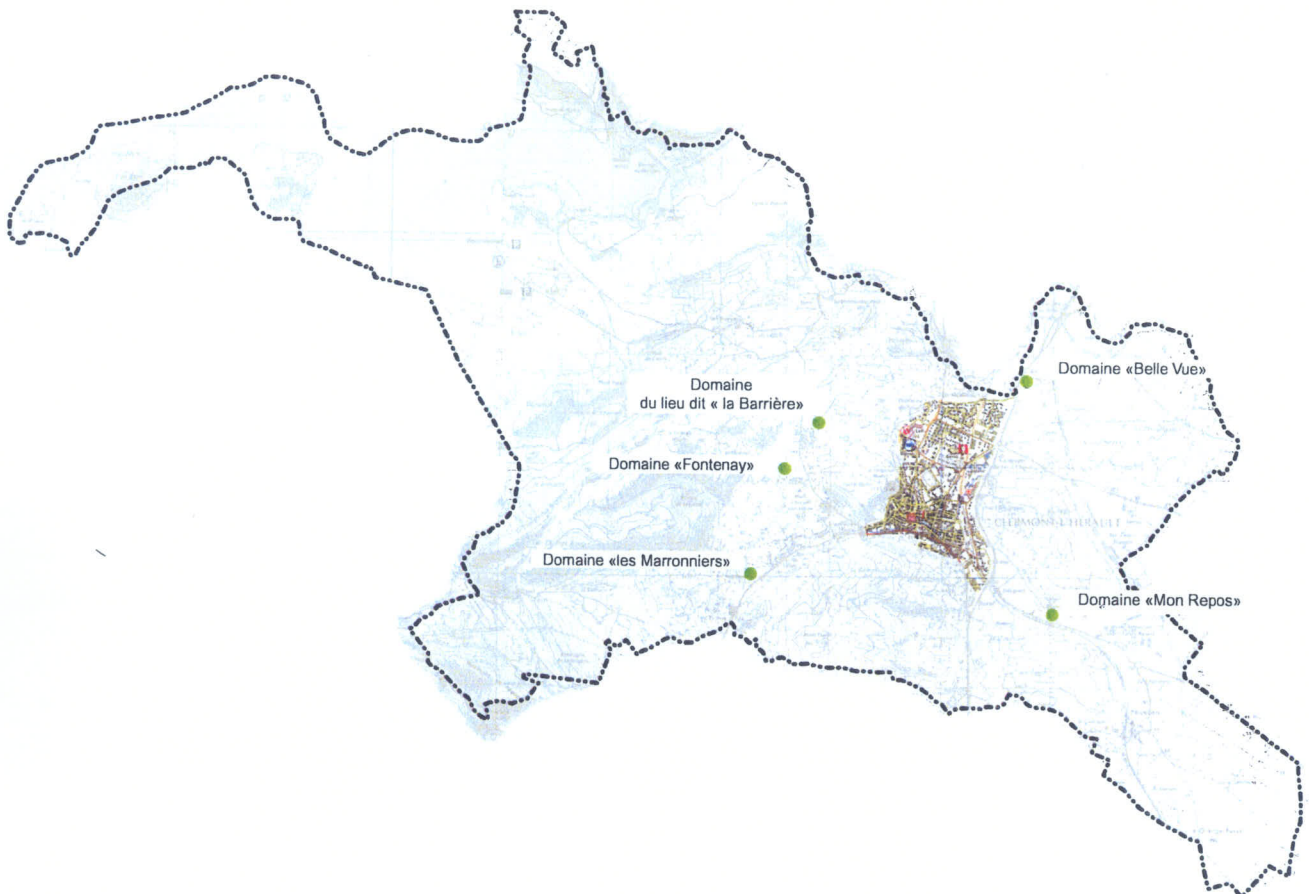
- **les alignements de quartiers et les esplanades**, constitués d'arbres de moyen ou de grand développement (palmiers, platanes)

- rue nationale
- les allées vers la gare
- l'esplanade du Planol

VI - Le projet de paysage

Action n°1(suite) : des espaces boisés et des structures paysagères à sauvegarder

Prise en compte des grands domaines dans l'urbanisation



Quelques grands domaines représentent des motifs de paysage emblématiques pour Clermont-l'Hérault. Ces domaines accompagnés de bosquets et/ou de haies d'honneur composées de hauts arbres dressent une trame identitaire très présente dans le paysage. La ponctuation du territoire par ces derniers est très lisible et donne une identité très forte au lieu. Ils servent de repères visuels depuis les routes et les chemins. Ces grands domaines vont être rattrapés par l'urbanisation. Leur devenir, ainsi que leur insertion paysagère dans l'urbanisation future est un point délicat qui demande réflexion.

Selon les domaines, différentes investigations peuvent être préconisées. Pour certains, c'est l'ensemble du domaine et de ses terres alentours qui doit être préservé. Pour d'autres, ce n'est que la trame paysagère du domaine qui doit rester lisible et peut servir de thème d'inspiration au quartier à venir.

VI - le projet de paysage

Action n°1(suite) : des espaces boisés et des structures paysagères à sauvegarder



Domaine de «Belle vue» : la petite butte ornée d'un bosquet est un signal d'appel fort pour les usagers arrivant de Ceyras.



Domaine de «Fontenay» : la remarquable allée de platanes doit être protégée et peut servir d'axe fort pour fédérer le futur quartier



Domaine «Mon Repos» : les terrasses, les bosquets de pins d'Alep et de cyprès de Provence confèrent à la maison de maître un entourage précieux.



Depuis la route D 156EA le domaine du lieu dit «la Barrière» constitue un repère fort par son bosquet de pins et de cyprès



Domaine «les Marronniers» : le grand cèdre débutant l'allée menant au domaine, la vigne dégagant des vues vers l'olivette en terrasse et le boisement de Notre Dame du Peyrou sont des éléments remarquables.

VI - le projet de paysage

Action n°2 : le ruisseau du Rhonel, l'âme de la cité

Le ruisseau du Rhonel est un atout majeur à valoriser. Une promenade autour du ruisseau deviendrait un axe fort pour la commune. L'analyse paysagère montre qu'il existe quatre séquences de paysage bien distinctes. La première séquence est la traversée de la plaine de l'Hérault. La platitude du paysage met en valeur la dense ripisylve du ruisseau. La seconde séquence se caractérise par la traversée de la ville. L'ouverture créée par le passage du cours d'eau et ses ponts permet d'apprécier de nombreuses perspectives vers les montagnes, le château... Les hautes façades des maisons, tout un vocabulaire de manufactures offrent un paysage urbain très particulier. La troisième séquence s'identifie par la rencontre du ruisseau et des nouveaux quartiers en place puis sa traversée dans le petit vallon agricole. Dans les nouveaux quartiers, la ripisylve est peu soignée et souvent abîmée, il n'y a pas de dégagement spatial autour du ruisseau. Enfin, le ruisseau semble s'enfoncer dans les collines boisées où il prend sa source, c'est la quatrième séquence.

Une protection du ruisseau et de ses berges :

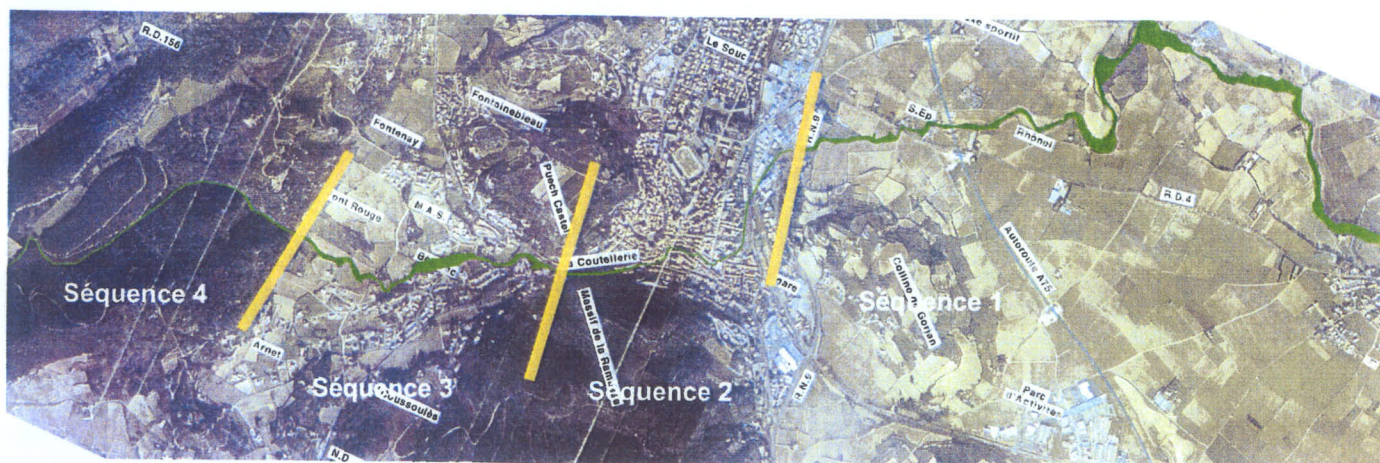
Le ruisseau du Rhonel, lorsqu'il se pare de sa riche ripisylve composée de grands chênes blancs, de frênes, de saules, d'aubépines, de viornes tins et de cannes de Provence, est un élément paysager remarquable. Sa ripisylve constitue non seulement un appel visuel fort dans la plaine mais sert également d'habitat et de couloir de déplacement pour la faune sauvage. La préservation voire la restauration de la ripisylve est importante.

Une traversée de la ville soignée :

Le passage du ruisseau dans la vieille ville mériterait un travail porté sur le vocabulaire des ponts, une restauration des façades plongeantes dans le lit, un camouflage et une réflexion sur les éléments peu esthétiques (tuyaux plastiques, murs éventrés, grillages des propriétés individuelles...).

Une urbanisation de qualité autour du ruisseau :

Il serait intéressant de promouvoir une urbanisation dans le vallon qui utiliserait le passage du Rhonel comme structuration forte du quartier. Le bâti pourrait s'organiser autour du ruisseau. Le principe d'aménagement de la future zone urbanisable propose de conserver le ruisseau et sa ripisylve dans le domaine public et d'élargir son amplitude spatiale. Cette amplitude spatiale serait donnée par une circulation piétonne de part et d'autre du ruisseau et par un retournement des jardins privés ou semi privés vers le Rhonel.



VI - Le projet de paysage

Action n°2 (suite) : le ruisseau du Rhonel, l'âme de la cité

Le Rhône dans la ville, une multitude de petits ponts

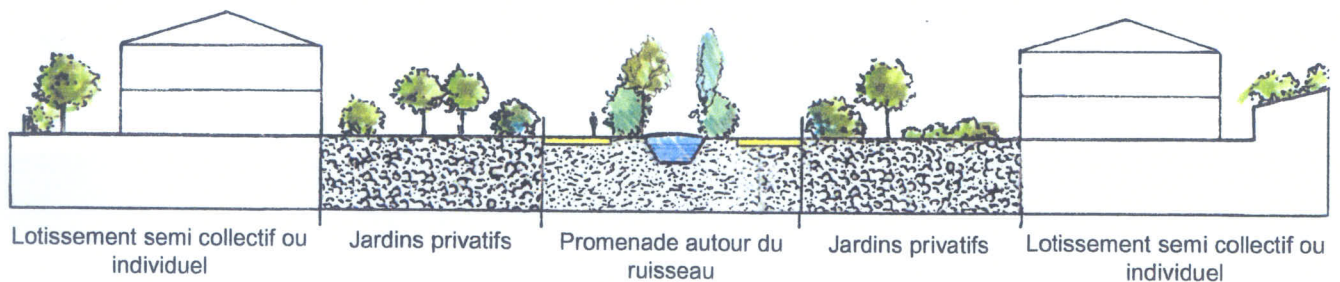


Vue sur le château féodal depuis un pont



Majestueuse rangée de platanes bordant le Rhône

Schéma d'aménagement de principe d'une coulée verte, autour du ruisseau du Rhonel, dans les futurs quartiers

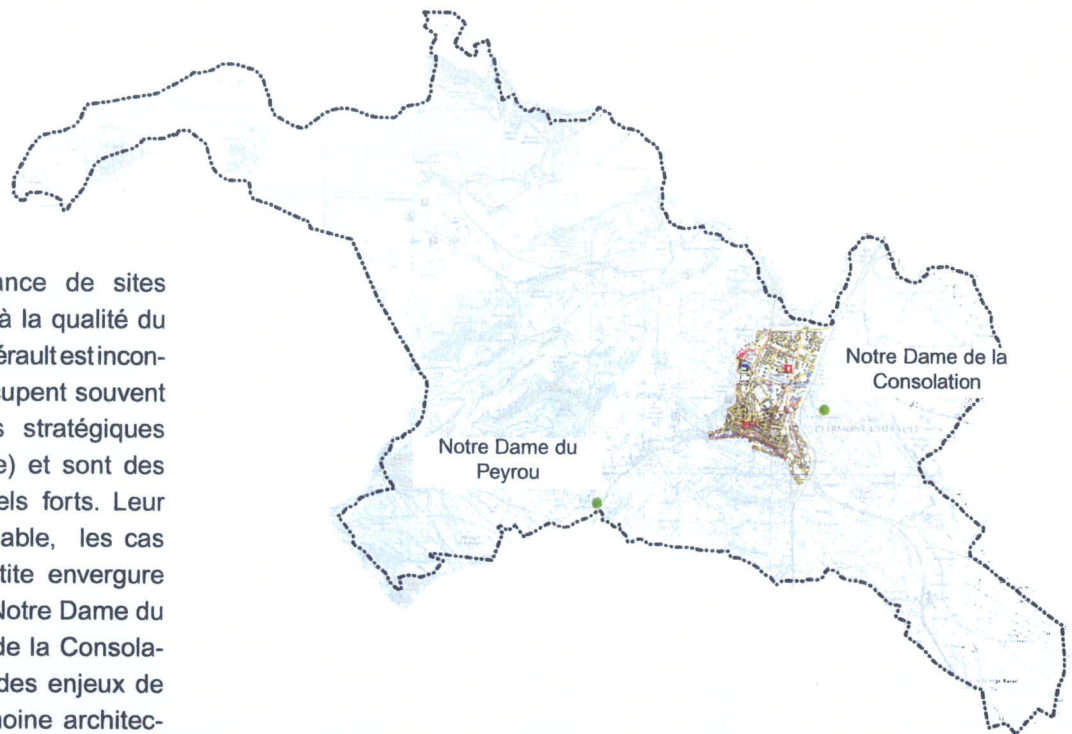


VI - Le projet de paysage

Action n°3 : des sites clefs emblématiques à préserver

La reconnaissance de sites majeurs qui participent à la qualité du paysage de Clermont-l'Hérault est incontournable. Ces sites occupent souvent des positions spatiales stratégiques (seuil ou entrée de ville) et sont des points de repères visuels forts. Leur taille peut être très variable, les cas qui suivent ont une petite envergure spatiale. Les chapelles Notre Dame du Peyrou et Notre Dame de la Consolation associent à la fois des enjeux de valorisation d'un patrimoine architectural historique important et l'existence de structures paysagères remarquables. L'implantation des deux chapelles est originale, sur un petit relief proche d'un cours d'eau.

Entourées de leurs bosquets de grands pins et chênes, c'est le cadre paysager même qui les met en scène. Les constructions en covisibilité directe banaliseraient ces joyaux dans leur contexte naturel riche. L'action propose de donner des limites à l'urbanisation et de classer les boisements qui entourent les chapelles.



La petite colline de Notre Dame du Peyrou, sculptée de terrasses, ornée d'oliviers, de chênes verts et de pins d'Alep constitue un appel visuel fort depuis le vallon du Rhône et de l'Arnet

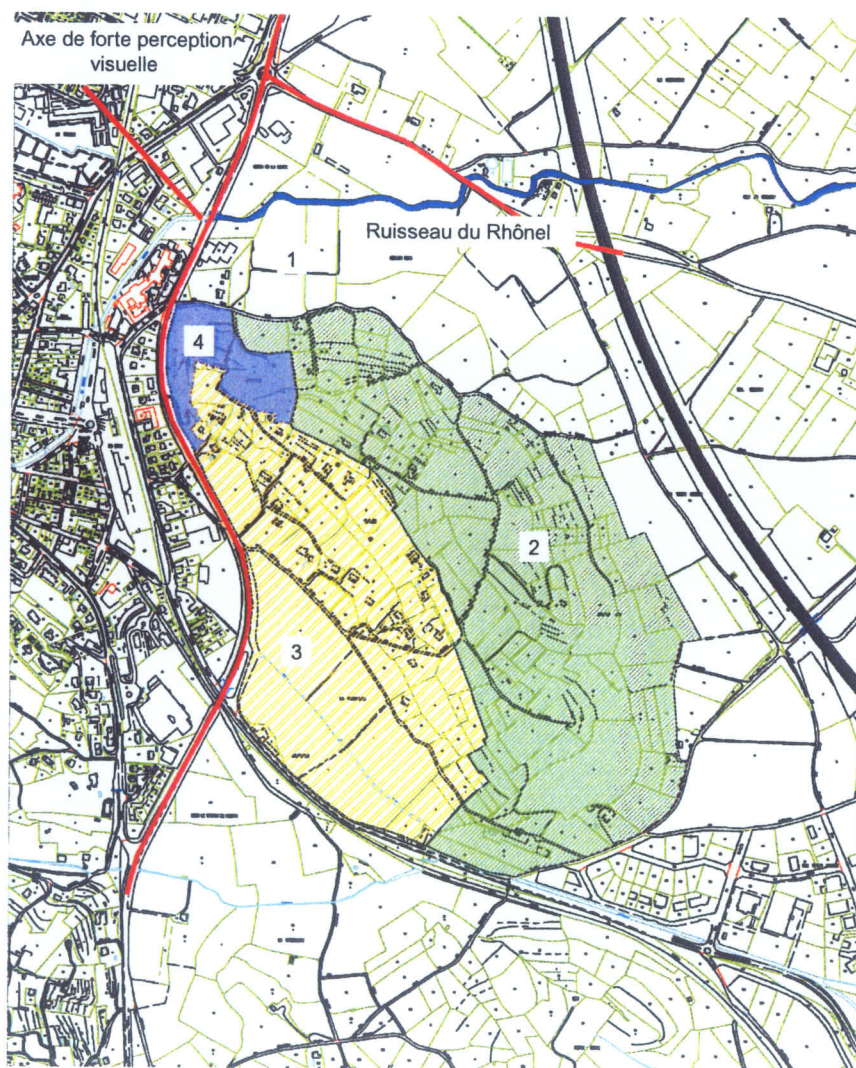


La chapelle Notre Dame de la Consolation entourée d'un remarquable boisement. Vue depuis le Puech Castel

VI - Le projet de paysage

Action n°3 (suite) : des sites clefs emblématiques à préserver

Schéma d'intention
Notre Dame de la Consolation

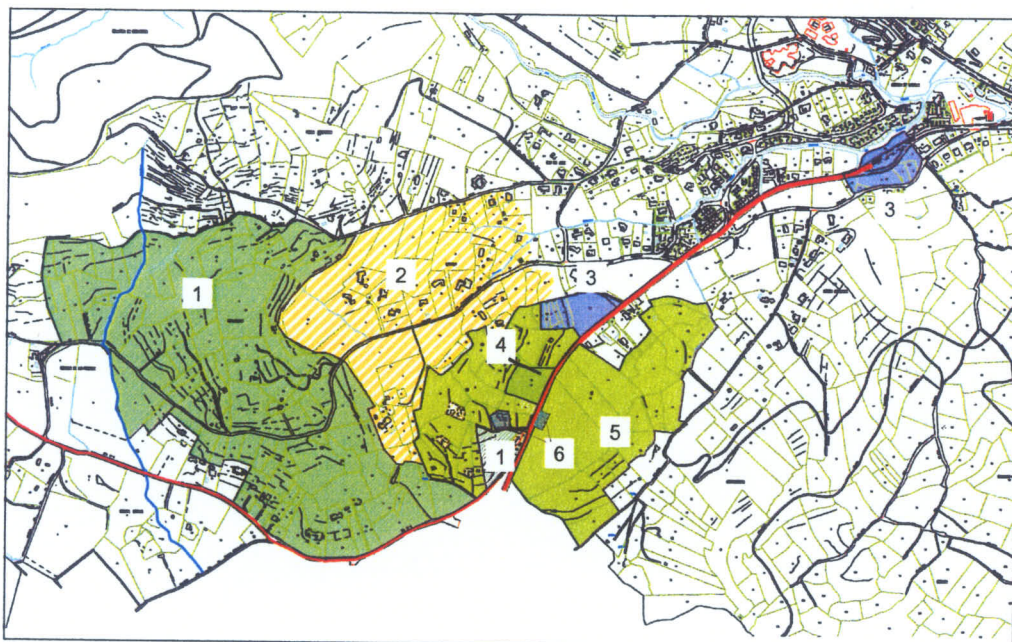


- 1 - Limitation en hauteur du bâti pour préserver les vues vers la chapelle
- 2 - Colline de Gorjan, paysage emblématique à protéger et à valoriser
- 3 - Densification urbaine avec intégration de motifs paysagers (topographie en terrasses, bosquets...)
- 4 - Ecrin végétal de Notre Dame de la Consolation à préserver

VI - Le projet de paysage

Action n°3 (suite) : des sites clefs emblématiques à préserver

Schéma d'intention
Notre Dame du Peyrou



- 1 - Espace naturel à préserver
- 2 - Espace constructible
- 3 - «Respiration spatiale» de grands domaines emblématiques
- 4 - Espace à maintenir ouvert
- 5 - Espace boisé à préserver
- 6 - Espace construit dans zone de protection paysagère

VI - Le projet de paysage

Contribution au plan Local d'Urbanisme

Participation au chapitre «paysages» du rapport de présentation

La commune de Clermont-l'Hérault se situe à la transition entre la plaine et la montagne. Son territoire s'organise en trois grands ensembles paysagers dépassant largement le découpage administratif : la plaine agricole de l'Hérault, les hautes collines (ensemble de reliefs complexes d'orientation sud-ouest/nord-est) et le cirque des terres du Salagou. Petite ville de l'arrière-pays languedocien, elle s'est développée au pied du « Puech Castel » qui portait le château féodal des Guilhems. La vieille ville, fortifiée, escalade la colline en lacs d'étroites et raides ruelles. Le ruisseau du Rhonel, âme traversante de la cité, a marqué fortement le paysage urbain.

La richesse paysagère de Clermont-l'Hérault, terre agro-pastorale, réside aussi bien dans son patrimoine bâti (mazets, capitelles, murets, terrasses, mas, bergeries, moulins) que dans ses entités végétales (ripisylves, vignes, vergers d'oliviers, bosquets, essences méditerranéennes).

La lecture du paysage révèle des ambiances diverses de grande qualité. La découverte du pays, à travers les routes et les points hauts, permet d'appréhender un espace vécu et investi depuis l'époque phocéenne. Le mitage progressif de l'espace au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, sans structuration de l'espace, par un habitat individuel, amène à remettre en question la qualité et le devenir des paysages clermontais.

Les unités paysagères

La vallée de l'Hérault

. La plaine viticole

La plaine de l'Hérault représente une vaste respiration à l'échelle du paysage communal dont le relief est très accidenté. L'ample espace viticole porte à l'horizon les reliefs lointains du mont Saint Baudille, élément de St Guilhem, du pic de la Vigne et du plateau d'Aumelas. La planéité du lieu a favorisé la concentration de structures fonctionnelles : passage de l'autoroute, lignes haute tension, zone d'activité. L'omniprésence de la vigne crée un paysage soigné dont l'homogénéité est propre à mettre en scène des éléments verticaux remarquables. Les dessins géométriques du parcellaire sont tramés de haies de cyprès. Les lignes de platanes, soulignant les routes et marquant les entrées de ville, participent au même mouvement linéaire. Les ondulations des ripisylves du Rhône et de la Lergue apportent une fluidité dans le maillage structuré des ceps. De grands bosquets de pins et de cyprès signalent la présence de fermes et de mas qui apparaissent comme des îlots dans la mer de vigne. Cà et là, de petits mazets, caractéristiques du monde viticole, ponctuent l'espace. Les villages apparaissent en taches claires au cœur du parcellaire viticole, lançant les lignes tendues vers le ciel de leur clocher d'église ou de leurs tours.

. Les premières collines de Gorjan et Roque Sèque

Les premières collines marno-gréseuses, de Roque Sèque et de Gorjan, constituent un paysage emblématique en venant de l'Est. Ces collines forment un seuil remarquable, une porte de ville grandiose largement appréciable depuis l'autoroute. Sculptées de terrasses soutenues de simples talus ou de murets, elles se parent de vignes, de champs et d'olivettes. Les lignes du relief sont exacerbées par les cordons broussailleux qui se sont développés sur les talus. Leurs courbes sobres et dépouillées se rehaussent de la silhouette de bouquets de pins pignons et de cyprès. Comme dans la plaine viticole, des mazets constituent des petits éléments patrimoniaux intéressants. Ainsi, un ensemble de motifs paysagers remarquables, bosquets, murets, mazets, terrasses, portent une image valorisante pour la commune. Aujourd'hui, l'installation de la zone artisanale a un fort impact dans le lieu. Face à la qualité du paysage des collines, il ne reste qu'à espérer que l'aménagement de cette zone et de son prolongement atténuera son impact visuel. L'urbanisation qui s'est développée sur le flanc ouest de la colline de Gorjan traduit une mutation du paysage en cours. Le triangle formé par les deux collines et le massif de la Ramasse apparaît comme un espace fortement convoité par l'urbanisation.

VI - Le projet de paysage

. La ville dans son écrin

La ville de Clermont - l'Hérault se positionne au centre d'un petit cirque de verdure formé par le massif de la Ramasse au sud, le Puech Castel à l'ouest, le relief de la Coste au nord et la colline de Gorjan à l'est. Aux limites naturelles, il faut rajouter les limites construites, en particulier vers l'est, d'abord avec la voie ferrée puis avec la RN9. Le cadre naturel et des trames paysagères remarquables marquent fortement la ville. Le ruisseau du Rhonel est omniprésent dans la vieille ville qu'il traverse. Le ruisseau du Rieu Périgne dessine la limite nord de l'extension de la ville. De nombreuses rues offrent des perspectives sur les collines boisées environnantes. Les places plantées ainsi que les promenades ombragées de platanes ajoutent une qualité spatiale au tissu urbain. Aujourd'hui, les paysages urbains apparaissent nettement, traduisant les différentes époques de développement. La vieille ville, implantée au pied du Puech Castel, se compose de lacs de ruelles, dégingolant de la colline, aux maisons hautes et denses. Murs d'enceinte, portes et passages couverts caractérisent un paysage composé entre le XIIème et le XVIIème siècles. A la fin du XIXème siècle, lié à la construction du chemin de fer, le quartier de la gare se développe. Entre la voie ferrée et la RN9, s'est établi, au cours du XXème, un tissu lâche de centre commercial, hôpitaux et zone industrielle. Au delà de la vieille ville, vers le nord, la planéité du site a favorisé l'extension de l'urbanisation : logements sociaux, équipements et habitat résidentiel groupé. Mais, ici, le caractère dense et le paysage de la rue animée ont disparu.

Les Hautes Collines

. Les puechs bordant la ville : Puech Castel, Fontainebleau, St Peyre, Picherille

Les puechs bordant la ville à l'ouest ont une importance paysagère et historique majeure. La ville s'est développée au pied de ces reliefs qui ont longtemps constitué une limite naturelle à l'extension de l'urbanisation. Entre les puechs, d'étroits couloirs ont servi de passage aux éléments naturels (le ruisseau du Rieu Périgne au nord et le ruisseau du Rhonel au sud) puis au réseau viarie (petites routes de desserte, départementales 908 et 156E4). Le « Pioch Castel » a été choisi comme lieu stratégique pour construire le château-fort au XIIème siècle. Le site domine, en effet, la vallée de l'Hérault et la route de Bédarioux. Le plateau, offert par ce relief, a permis la création d'une place forte avec l'édification d'une première enceinte urbaine. L'ensemble du site est aujourd'hui encore totalement strié de hauts murs de pierres. La frondaison des pins bordant le château ainsi que sa plus haute tour constituent un repère fort, visible de toute part. Du côté de la vallée du Rhonel, il est regrettable que plusieurs maisons individuelles aient investi les flancs du Pioch Castel. L'ensemble de ces reliefs bordant la ville portent des traces très anciennes de mise en valeur agricole : parcelles clôturées de murs, terrasses. Aujourd'hui, encore, ces espaces présentent un paysage d'une grande force par leur alternance de parcelles viticoles, de vergers et de petits boisements.

. Le massif de la Ramasse

L'imposant massif de la Ramasse a constitué une limite naturelle à l'extension de la ville vers le sud. Relief très arrondi, la Ramasse culmine à 290 mètres d'altitude avec le Mont de Caylus. Plusieurs rues de la vieille ville de Clermont-l'Hérault offrent des perspectives aboutissant sur ses flancs verdoyants. La route D908 puis la rue de la Coutellerie et enfin la nationale 9 suivent la courbure de son pied de versant. A l'est comme à l'ouest, les flancs dentelés du massif accueillent un début d'habitat très dispersé qui profite de la proximité de la route. De nombreux chemins ainsi que la présence de mas anciens et de mazets prouvent une utilisation ancienne de ce terroir pour le pâturage et le bois. La couverture végétale alterne entre des espaces ouverts de pelouses et des espaces fermés de maquis et de bois. Certaines parcelles ont été replantées en résineux et aujourd'hui, se retrouvent en mélange des pins pignons, des pins d'Alep et des chênes verts et blancs.

. Le vallon du Rhonel et du Rieu Périgne

Le vallon du Rhonel et du Périgne s'insère entre une série de reliefs : à l'ouest les longues collines des Servières Hauts, au nord/ouest la colline des Albasèdes, au nord/est les puechs bordant Clermont - l'Hérault, au sud/est le massif de la Ramasse et au sud le croissant des petits monts de Notre Dame du Peyrou. Ce vallon est aujourd'hui le terrain de prédilection de l'avancée de l'urbanisation. L'habitat s'est développé autour des axes de la D156E4 et de la D908. Le mitage de l'espace est très fort : les quartiers, éparpillés, renvoient une image de colonisation anarchique du territoire. Il reste cependant des trames et des éléments de paysage intéressants à prendre en compte dans la future urbanisation. Ce sont les alignements de platanes bordant les routes, les ripisylves des ruisseaux, des haies bocagères, des vergers d'oliviers, des bosquets d'arbres centenaires, tout un patrimoine construit de murs, murets, mazets, quelques beaux mas et fermes entourés de leurs petits bois.

VI - Le projet de paysage

. L'avancée des Albacèdes , Servières et Saint sixte

L'avancée des Albacèdes se situe dans le prolongement des longues collines boisées des Servières. Ce relief étroit, d'orientation sud/ouest - nord/est, est limité à l'ouest par le ruisseau de Cabrie, au nord par le ruisseau du Passant et à l'est par le vallon du Rieu Périgne. Peu élevée (point le plus haut à 252 mètres d'altitude), cette avancée offre de larges panoramiques sur le vallon du Rhonel, le puech Castel et une perspective intéressante vers le quartier du Souc.

La route D156E4 traverse cette colline en son centre, véritable seuil entre les unités paysagères du vallon du Périgne et du replat de Cabrie. L'ubac se caractérise par un cordon boisé de pins d'Alep, de chênes blancs et verts. Le sommet et l'adret ont été plus investis par l'homme, ils présentent un paysage de terrasses petit à petit recolonisé par une végétation spontanée de garrigue. De beaux exemples de fermes et de mazets sont repérables par la présence de cyprès de Provence groupés. De très nombreuses capitelles sur les Albacèdes rappellent l'existence d'une forte activité pastorale passée. Le paysage aujourd'hui est peu entretenu, de plus l'existence de la déchèterie et un certain mitage brouille la lecture spatiale du lieu.

. Le replat du Pioch de Comte, des Bories et de Font Chaude

Le replat du Pioch de Comte, des Bories et de Font Chaude est un espace plane situé au delà des collines des Albacèdes. Les ruisseaux de Cabrié, Négue Saoumas se situent à la limite de l'unité et signent l'espace par les cordons feuillus de leur ripisylve. D'autres ruisseaux traversent le lieu tels le ruisseau des Bories et le ruisseau Pioch Pialat. Le paysage est à l'image de vastes clairières où sont venues s'implanter des habitations individuelles, à l'exception du hameau des Bories qui forme un groupe bien identifiable. Le toponyme de « Borie » évoque là encore l'activité d'élevage. Un réseau de routes se croisent sur le site (D140E7b, D156E4, D156) comme si ce dernier constituait une plate forme tournante. Un habitat très lâche s'est installé autour de la route D156. Cette unité investie par les constructions contraste fortement avec celles des longues collines boisées et des terrasses viticoles vers le Salagou. Ici, encore, ce replat est un exemple de mitage du territoire de Clermont- l'Hérault sans qu'il y ait réellement un choix paysager identifiable.

. Les longues collines boisées : domaine de Creyssels, grange Haute, le Travers des Servières, Randon, Montagne de l'Agasse

L'unité des longues collines boisées fait partie de la bordure géologique complexe de Clermont - l'Hérault. Ces collines présentent une série de failles qui leur donnent leur aspect découpé en lanières. Dans le prolongement du cirque de Mourèze et de la montagne de Liausson, elles comprennent : l'Ariole, le pioch Payrol, le pioch du Comte, le domaine de Creyssels, la Jocasse, le travers des Servières, le bois de la Grosse, la Combe de la Lauze, Randon et la montagne de l'Agasse. Ces collines totalement boisées en chênes verts et pins d'Alep offrent une ambiance intimiste par leurs sous bois ombragés. Des ruisseaux, le Rhonel et le Creyssels, viennent y prendre leur source et les entaillent. De très rares cultures s'insinuent, entre ces reliefs, sous formes d'étroites parcelles allongées. La toponymie des « champs rouges » traduit l'utilisation ancienne de ces espaces rares mais précieux. La Grange Haute et le domaine de Creyssels sont les seules habitations du lieu. Le domaine de Creyssels présente un très bel ensemble architectural du XIXème siècle . De plus son emplacement insolite en bordure du ruisseau du même nom et à la convergence de trois piochs lui offre un cadre qui le magnifie. La route D156 permet de découvrir l'ambiance de ces paysages boisés formant de véritables couloirs de verdure.

. Le croissant de Notre Dame du Peyrou, Coussoules, Servières

Situé entre les collines des Servières Hauts et le massif de la Ramasse, le croissant de Notre Dame du Peyrou se présente comme un ensemble de trois petits reliefs dont l'altitude moyenne est de 200 mètres. Depuis la route de Bédarioux, en venant de Villeneuve, c'est l'enchaînement global de ces reliefs verdoyants qui est perçu et appréciable. Cet ensemble de petits mamelons constitue un véritable seuil paysager séparant les vallons du Rhonel et des Servières. La chapelle Notre Dame du Peyrou qui daterait du XIVème siècle est un monument classé en tant que Monument Historique. Sa situation sur un promontoire, dans un écrin de verdure, crée une mise en scène de grande qualité lors du franchissement de ce seuil. Les touches argentées des vergers d'oliviers, les sculptures des terrasses viticoles, les silhouettes majestueuses des grands bosquets de pins d'Alep et pins pignon, les flèches aériennes des cyprès de Provence offrent un cadre paysager remarquable. Un mitage s'est exercé sur les flancs de ces reliefs en dehors des zones constructibles, perturbant la logique du lieu.

VI - Le projet de paysage

. Le triangle viticole de la Faïence :

L'unité du triangle de la Faïence se situe entre la montagne de la Bruyère, la longue colline des Servières Hauts et les petits reliefs en croissant de Notre Dame du Peyrou. Ce triangle agricole dépasse en réalité le cadre communal et englobe le site de la manufacture de Villeneuve. La route D32E traverse cet espace en son milieu et en offre une découverte intéressante. Depuis cette route des vues s'ouvrent vers la manufacture de Villeneuve. La ripisylve du ruisseau de Servières marque la fin de ce paysage fortement agricole. Des terrasses viticoles sont bien visibles sur les flancs des Servières Hauts. Les lignes de pierres sèches claires contrastent avec le vert sombre de la garrigue contenue sur les sommets. De très beaux exemples de mazets à quadruple toits ou à un étage et de capitelles sont mis en scène par le paysage très ouvert des ceps de vignes. Le mas de la Faïence, qui donne son nom à l'unité, apparaît comme un cas remarquable d'architecture rurale vernaculaire. Les cyprès et l'oliveraie qui l'entourent signalent sa présence de loin. Quelques habitations récentes sont présentes dans la partie basse, la plus plane, du triangle. Cela laisse présumer de la pression foncière qui s'exerce sur ce territoire.

Les paysages du Salagou

. Les terrasses viticoles de Frigoulas et de Serres del Pous

Situé entre le Pioch Comte et le Puech Rouch, un triangle de terres viticoles s'ouvre vers le lac du Salagou. Cette unité correspond au passage de la faille majeure de la bordure complexe de Clermont-l'Hérault. Les argiles du Trias ont été propices aux cultures. Ce paysage remarquable, aux portes du Salagou, se compose d'étroites lanières de terres portées par des terrasses de pierres sèches et des talus broussailleux. Une petite route menant à la bergerie de Germane permet de traverser ce paysage très soigné. La D140 puis la D156 longent cette unité offrant, peu à peu, des échappées visuelles vers le lac. De petits mazets, adossés au relief, traduisent une vocation viticole ancienne. De longs cyprès et des bosquets de chênes et de pins offrent des verticales dynamisant les sculptures horizontales des terrasses.

. Les plateaux basaltiques de Germane - Puech et de l'Auvergne

D'après le géographe Paul Marres, le bassin du Salagou est un formidable encombrement de tables et de pitons. Les tables ont été formées par des coulées de basalte ayant recouvert la « ruffe » (argilites-pélites rouges). Les roches basaltiques ont constitué un bouclier face au travail de l'érosion et présentent aujourd'hui, pour les plus grandes collines entourant le Salagou, un sommet plat. L'unité des plateaux basaltiques comprend le plateau de Germane - Puech Rouch (culminant à 307 mètres) et le plateau de l'Auvergne (culminant à 334 mètres). Le plateau de l'Auvergne est la plus vaste table basaltique encombrant la région. Les contreforts des plateaux présentent une végétation typique de garrigue (romarin, genêt scorpion, thym) et quelques boisements de chênes verts et blancs. Les sommets offrent un paysage plane de bocage méditerranéen. Haies basses, cordons broussailleux, grandes cépées de chênes verts en bordure de parcelles soulignent la trame du parcellaire. Le paysage issu du pastoralisme s'exprime par de très belles capitelles sur le plateau de l'Auvergne et par la présence d'une bergerie importante (350 moutons) sur le plateau de Germane.

. Rives et presqu'îles du Salagou : le lac, la Roque, la Sure, Rouens, Mont Redon

Cette unité paysagère comprend le lac, ses berges et les trois grandes presqu'îles de la Sure, Rouens et Mont Redon. Le lac « barrage » du Salagou a été créé en 1968 sur 750 hectares pour écrêter les crues dévastatrices de l'Hérault et irriguer les terres agricoles. Les paysages du Salagou offrent une variété de formes, de couleurs et d'ambiances toutes particulières. La couleur rouge sombre de la « ruffe », mélange de marnes sableuses et de grès, caractérise fortement l'espace. Les reliefs de ruffe, façonnés depuis 250 millions d'années, ont gardé le souvenir des climats, des animaux et des paysages d'autrefois. Les bleux lumineux du lac contrastent avec les rouges coiffés de vert des presqu'îles. La végétation riveraine du lac et les ripisylves (saules, peupliers) des ruisseaux proches sont typiques des milieux humides. Roselières et iris d'eau constituent des milieux propices à la reproduction des oiseaux (canards, foulques, cormorans et poules d'eau). Les pitons ou presqu'îles émergeant du lac ont la forme de gigantesques chapeaux chinois. Sur leur couverture de ruffe se sont implantés successivement pelouses, landes à genêts et maquis de chênes verts. La colline de la Roque présente une particularité par son importante cheminée basaltique de couleur noire qui tranche avec la couleur rouge locale. Le lac du Salagou, ainsi que sa cheminée volcanique sont répertoriés en Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

VI - Le projet de paysage

Participation au Plan d'Aménagement et de Développement Durable: les enjeux paysagers du territoire communal

Des structures paysagères fondamentales à maintenir lisibles et à valoriser

- Mettre en valeur les différentes unités paysagères
- Sauvegarder les points de vues remarquables
- Préserver le socle naturel originel du territoire

Des éléments patrimoniaux à valoriser et des sites à forts potentiels

- Respect et valorisation d'un patrimoine construit de qualité
- Des sites à forts potentiels à utiliser pour favoriser l'attractivité du territoire

Une stratégie urbaine pour Clermont - l'Hérault

- Traiter les entrées de ville, travailler les seuils paysagers
- Lutter contre la banalisation du territoire
- Requalifier de la route nationale 9
- Contenir le mitage, réfléchir à l'identité des nouvelles zones urbanisables

Les enjeux	Les objectifs	Les modalités de mise en oeuvre	
		Traduction dans le PLU	Actions d'accompagnement
LES STRUCTURES PAYSAGERES FONDAMENTALES			
Les caractéristiques des unités paysagères	Conservation des rapport entre espaces ouverts des vallées et zones boisées des collines	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des zones agricoles • Préservation des bois sur collines • Protection des éléments paysagers patrimoniaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la reforestation des fonds de vallée • Sensibilisation des propriétaires
Les points de vues remarquables	Mise en valeur du patrimoine communal pour le visiteur	Création de cônes de vue protégés au travers du zonage	Plan de gestion des cônes de vue
Respecter le socle originel du territoire	Mettre en valeur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Zonage respectueux de l'activité agricole et des zones naturelles • Réglementation pour terrains en pente 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien d'une agriculture capable de résister aux pressions foncières • Sensibiliser les habitants à l'environnement local

VI - Le projet de paysage

Les enjeux	Les objectifs	Les modalités de mise en oeuvre	
		Traduction dans le PLU	Actions d'accompagnement
LES ELEMENTS REMARQUABLES PATRIMONIAUX ET LES SITES A FORT POTENTIAL			
Un patrimoine construit de qualité	Valoriser un patrimoine culturel identitaire du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Préservation et mise en valeur par un zonage adapté les abords des bâtiments patrimoniaux Règlement pour la restauration et la reconstruction 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des propriétaires à la sauvegarde Création des manifestations culturelles sur ce thème où intégrant ce thème (chemins de découverte, prix, expositions...) Activation des méthodes de construction traditionnelles : enduits, maçonneries...
Des sites à forts potentiels pour favoriser l'attractivité du territoire	Valorisation du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Maintient de l'urbanisation dans ses limites paysagères Préservation de la silhouette générale en régulant les hauteurs et les densités Création de « seuils verts structurants » : zones N, E.B.C.,... Réglementation de l'impact des constructions : matériaux, couleurs, adaptation au relief... 	Politique foncière sur les endroits clefs du territoire communal
UNE STRATEGIE URBAINE POUR CLERMONT-L'HERAULT			
Traiter les entrées et les seuils	Valoriser l'accueil et aménager le cadre de vie	Création d'E.B.C., d'emplacements réservés, d'alignements, d'une réglementation spécifique....	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des espaces publics Contrôle de la publicité : concilier la préservation du cadre de vie (moins de panneaux) avec les besoins en communication des acteurs locaux, dans le respect des règlements. Création d'une zone de publicité spéciale. Charte signalétique communale Sensibilisation des habitants
Lutter contre la banalisation	Retrouver un lien historique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> Protection des éléments paysagers patrimoniaux Maintient de l'urbanisation dans ses limites paysagères Préservation de la silhouette générale en régulant les hauteurs et les densités 	Sensibilisation des habitants
Requalifier la RN9	Renouer avec un axe historique structurant	Protection de la voie et de ses abords : réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des riverains Création de liaisons transversales
Contenir le mitage et réfléchir à l'identité des nouvelles zones urbanisables	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une urbanisation cohérente avec le territoire Lutte contre la banalisation des franges urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> Maintient de l'urbanisation dans ses limites paysagères Préservation de la silhouette générale en régulant les hauteurs et les densités Création de « seuils verts structurants » : zones N, E.B.C.,... Réglementation de l'impact des constructions : matériaux, couleurs, adaptation au relief... 	Politique foncière sur les endroits clefs du territoire communal

COMMUNE DE CLERMONT-L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME